



# en dialogue'

LETTRE DU SERVICE NATIONAL POUR LES RELATIONS AVEC LES MUSULMANS  
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE

● **LE PARDON AU  
REGARD DE LA FOI  
CHRÉTIENNE ET DE  
LA FOI MUSULMANE**

n° 12

JANVIER - AVRIL 2020

**DOCUMENT**

**LA CHARTE  
DE LA MECQUE**

**LA CHARTE  
DE LA NOUVELLE  
ALLIANCE  
DE LA VERTU**

**COMPRENDRE LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX AUJOURD'HUI**

**Positions, stratégies et  
avancées théologiques**



## 3 ÉDITO

- **UNE FRATERNITÉ PARTAGÉE**  
par P. Vincent Feroldi

## 4-9 ACTUALITÉ

- Des propositions de formation au dialogue et à l'islam
- Le groupe Théologie en dialogue public
- Un nouveau CFCM
- La fraternité en action

## 10-40 DOSSIER

### ENTRE STRATÉGIES CONCURRENTIELLES ET AVANCÉES THÉOLOGIQUES

- **Valeurs républicaines, professions de foi**  
par Mgr Gérard Defois
- **Mémoire d'entente et d'amitié**  
Collectif

© CORINNE SIMON / CIRIC



- **Saint-Étienne-du-Rouvray, lieu d'un martyr, devenu source pour la paix**  
par S. E. Abdul Karim Al Issa, et Mgr Dominique Lebrun
- **La charte de la Mecque, une mise en contexte**  
par Dominique Avon
- **La coexistence religieuse : engagement des leaders et comportements des adeptes**  
par Abakar Walar Modou
- **Les leaders musulmans, la violence et les libertés individuelles**  
par Omero Marongiu-Perria

## 41-55 DOCUMENT

- **LA CHARTE DE LA MECQUE**

- **LA CHARTE DE LA NOUVELLE ALLIANCE DE LA VERTU**  
Collectif musulman

## 56-63 FORMATION

- **Le pardon au regard de la foi chrétienne**  
par Mgr Claude Rault
- **Le pardon au regard de la foi musulmane**  
par Abdesslem Souiki

## 64-73 LIRE ET VOIR

- **Recensions critiques d'ouvrages sélectionnés**  
par le SNRM

## 74 COVID-19

- **Fraternité face au COVID-19**

## 75-76 SPIRITUALITÉ

- « Il est la voie, la vérité, la vie... »
- « Vers l'infiniment pur »

SERVICE NATIONAL POUR LES RELATIONS AVEC LES MUSULMANS  
58 avenue de Breteuil, 75007 Paris - Tél. 01 72 36 68 95 - E-mail : snrm@cef.fr

Directeur de la rédaction : P. Vincent Feroldi Rédaction : Sr Colette Hamza  
Avec la collaboration de : S.E. Mohammed Abdul Karim Al Issa, Dominique Avon, Mgr Gérard Defois,  
P. Raphaël Deillon, Mgr Dominique Lebrun, Gilles Mathorel, Omero Marongiu-Perria, Abakar Walar  
Modou, P. Emmanuel Pisani, Mgr Claude Rault, M. Abdesslem Souiki.

Édition : Service publication de la CEF Impression : Saxoprint (Asnières-sur-Seine, 92)

ISSN : 2497-1634 Dépôt légal : avril 2020

Photo de couverture :  
Jeune frère capucin et  
jeune musulman lors  
d'une rencontre fraternelle.

## UNE FRATERNITÉ PARTAGÉE



© STÉPHANE OUZOUNOFF / CIRIC

### **P. VINCENT FEROLDI**

*Directeur du Service national  
pour les relations avec  
les musulmans*  
**vincent.feroldi@cef.fr**

**DÉBUT FÉVRIER, UNE SOIXANTAINÉ DE DÉLÉGUÉS DIOCÉSAINS** ou membres d'équipe diocésaine chargée des relations avec les musulmans, venus de quarante-trois diocèses, se sont retrouvés à Lyon pour réfléchir à l'écologie intégrale comme projet fédérateur entre les communautés des différentes traditions religieuses. Ils ont aussi pris le temps de découvrir le nouvel Institut français de civilisation musulmane (IFCM) et de se mettre à l'écoute de deux croyants, chrétien et musulman, chacun partageant son regard sur la religion de l'autre.

Enfin, un an après sa signature à Abu Dhabi, ils ont fait le bilan d'une première année de mise en œuvre du *Document sur la fraternité humaine*. Ils ont eu aussi l'occasion de découvrir la *Charte de la Mecque*, le *Mémorandum d'entente et d'amitié* et la *Charte de la Nouvelle Alliance de la vertu*, présentés dans ce numéro d'*En Dialogue*.

Il s'agissait d'autre part de se partager les initiatives prises sur le terrain, tout au long de l'année 2019, en signe d'une fraternité partagée. Force est de constater qu'elles furent variées et diverses. Calendrier interreligieux, rencontre festive, découverte des lieux de culte de la ville, collecte pour la reconstruction de Notre-Dame-de-Paris, «Semaine de la fraternité», pièce de théâtre, repas solidaire, marche de la paix, conférence, nettoyage d'une plage, ateliers artistiques, débat... Heureuse mise en lumière des faits et gestes autant des hauts dignitaires religieux que des fidèles de toutes religions, de membres d'associations culturelles, sportives et humanitaires et de simples citoyens ! Ils sont tous des éveilleurs de fraternité et des semeurs d'espérance. ■

## ► Formations 2020

# Propositions de formation au dialogue et à l'islam

TEXTE > COLETTE HAMZA ET VINCENT FEROLDI

### ■ En ces temps où nous sommes invités à vivre la fraternité humaine et l'enrichissement spirituel mutuel, osons nous former au dialogue et à une meilleure connaissance de l'islam !

Si, au fil des années, les instituts catholiques et les services diocésains de formation proposent en France des cours sur le texte conciliaire traitant des religions *Nostra aetate*, le Coran, la mystique musulmane, le dialogue inter-religieux ou les fondements de l'islam, rien ne vaut une formation plus structurée et plus complète si les circonstances nous amènent à être fortement engagé comme acteur du dialogue islamo-chrétien dans un quartier, un village ou un diocèse. Aussi *En Dialogue* vous présente quelques bonnes propositions, à savoir deux sessions annuelles, deux certificats et deux diplômes universitaires.

#### LES SESSIONS

**La session d'initiation du SNRM**  
Depuis plus de quarante ans d'exis-

tence, le Service pour les relations avec les musulmans, au sein de la Conférence des évêques de France, propose, chaque année, une session de formation à la connaissance de l'islam et au dialogue islamo-chrétien. Elle a évolué au cours du temps mais demeure un socle nécessaire pour tous les chrétiens appelés de plus en plus à rencontrer des personnes de tradition musulmane. La visée de cette formation est de mieux connaître la religion musulmane, pour vivre ensemble dans le respect des différences, connaître l'enseignement de l'Église catholique sur le dialogue et apprendre à discerner en chrétien dans le contexte de laïcité, de pluralité religieuse et de la place de l'islam dans notre société. La session se déroule fin octobre durant quatre jours et demi et comporte :

- Des enseignements sous forme interactive sur :
  - L'islam dans ses différents aspects, histoire, textes fondateurs, foi, pratique, anthropologie musulmane, islam en France, courants de l'islam contemporain.
  - Le regard chrétien sur l'islam et le dialogue islamo-chrétien dans une approche théologique, spirituelle et pastorale.
- Des échanges à partir de l'expérience des uns et des autres dans le monde scolaire, hospitalier, pénitentiaire, sur les mariages islamo-chrétiens et la question des conversions.
- Des rencontres avec des acteurs du dialogue sur le terrain.

La session est animée par des enseignants et intervenants chrétiens et musulmans. En effet, il est important



© ADOBE STOCK

d'entendre par des musulmans eux-mêmes la manière dont ils vivent et pensent leur propre religion. La prochaine session aura lieu à Lyon du 17 au 22 octobre 2020

**Le séminaire d'été d'islamologie d'Al Mowafaqa**

Se déroulant dans un pays musulman, le Maroc, ce séminaire organisé par l'Institut œcuménique de théologie Al Mowafaqa propose une introduction à l'islam en tant que religion du point de vue universitaire. Il vise « une connaissance de l'islam dans ses aspects théoriques et pratiques, au sein d'une histoire et de civilisations ». À côté de l'acquisition de connaissances, le séminaire propose aussi des rencontres et des visites « sur le terrain » : médina de

Salé et de Rabat, ville sainte de Moulay Idriss, ville de Fès, édifices religieux, zaouia soufie, à Meknès... Il propose aussi une initiation à la pédagogie interculturelle et interreligieuse, selon un modèle développé par l'UNESCO. Le public visé est celui des personnes (étudiants, prêtres, pasteurs, religieux (ses), laïcs) travaillant avec des musulmans ou désireuses d'être acteurs de dialogue. Le prochain séminaire aura lieu à Rabat du 13 au 22 juillet 2020.

**LES CERTIFICATS**

**Le certificat « Islams et société française » (Paris)**

L'ISTR de l'Institut catholique de Paris propose le certificat « Islams et société française ». Destiné à ceux qui dési-

rent mieux comprendre la place de l'islam et des musulmans dans la société française, acquérir des clés pour décrypter l'actualité et se repérer dans la diversité des courants islamiques contemporains, ce parcours croise le regard des sciences sociales avec celui de la pensée islamique savante. Théologie, histoire, anthropologie, etc., déploient un portrait de l'islam qui rend compte de sa complexité comme de ses rationalités singulières.

Cette formation, prévue sur un an (lundis et mardis), peut aussi être modulée sur deux ans ou plus. Les cours commencent le lundi 14 septembre 2020. Certains cours peuvent être suivis à distance.

**Le sanctuaire de Moulay Idriss est l'endroit le plus sacré de Fès. Cette mosquée attire les foules de croyants pour la prière du vendredi.**

### Contacts

- **Service national pour les relations avec les musulmans (SNRM).**  
Conférence des évêques de France,  
58, avenue de Breteuil -  
75007 PARIS - snrm@cef.fr  
tél. +33 (0)172 36 68 95
- **Institut œcuménique de théologie Al Mowafaqa**  
24, avenue du Chellah, Rabat -  
Hassan (Maroc)  
almowafaqa.com  
tél. +212 (0) 537 26 21 75  
+212 (0) 620 30 47 54
- **Institut de science et de théologie des religions (ISTR)**  
**Institut catholique de Paris**  
21, rue d'Assas  
75270 Paris cedex 06  
istr.theologicum@icp.fr  
tél. +33 (0)144 39 84 80
- **Institut de sciences et de théologie des religions (ISTR)**  
**Institut catholique de la Méditerranée**  
11, impasse Flammarion  
13001 MARSEILLE  
tél. +33 4 91 50 35 02  
peric.roucou@icm13.com

### Le certificat pour « le dialogue des cultures et des religions »

Ce certificat proposé à Rabat (Maroc) par l'Institut œcuménique de théologie Al Mowafaqa est une formation pluridisciplinaire « en immersion » proposée chaque année de janvier à mai (20 semaines). Destiné à des étudiants, professionnels ou religieux (toutes confessions chrétiennes), il associe un enseignement de niveau universitaire avec une expérience de vie dans un pays musulman : le Maroc. Ce cursus est complété par un voyage d'étude d'une semaine et un programme de visites et de rencontre d'acteurs religieux au Maroc. Organisée en partenariat avec l'ISTR de l'Institut catholique de Paris, la formation est ouverte à toute personne désirant approfondir sa connaissance de l'islam (et de la langue arabe) dans le contexte d'une société arabo-musulmane ouverte sur le continent africain, et souhaitant acquérir des outils de base pour mieux appréhender le fait religieux dans sa complexité et développer ses aptitudes à la rencontre de l'autre et au dialogue.

La formation ne concerne pas seulement des étudiants, mais des professionnels, acteurs de terrain (religieux ou non) impliqués dans l'interculturel/interreligieux, chercheurs, retraités.

### LES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES

#### Le DUPRAM (Paris)

L'ISTR de l'Institut catholique de Paris propose le diplôme universitaire « Pastorale de la rencontre avec les musulmans ». Cette formation est destinée à ceux qui vivent au quotidien la rencontre avec les musulmans ou s'interrogent sur l'attitude que la foi chrétienne les invite à développer à leur égard. Elle s'appuie sur trois axes : connaissance de l'islam, appropriation du regard de la théologie chrétienne sur les religions, rencontres d'acteurs de terrain musulmans et chrétiens.

Pour s'adapter au rythme d'une vie active, elle correspond à une journée par semaine sur deux ans, mais elle peut aussi être suivie en un an. Les cours commencent le lundi 14 septembre 2020. Certains cours peuvent être suivis à distance.

#### Le DERIC (Marseille)

L'ISTR de l'Institut catholique de la Méditerranée propose le diplôme d'études pour la rencontre islamo-chrétienne. Il vise à la fois une connaissance de l'islam, une réflexion théologique sur l'engagement de l'Église

catholique dans le dialogue et une réflexion de théologie pastorale sur les lieux et enjeux de la rencontre entre musulmans et chrétiens.

Ce diplôme s'adresse à toute personne chrétienne (laïcs, prêtres, religieux/ses) désireuse de comprendre la réalité de l'islam et des musulmans, engagée dans la rencontre de musulmans par son travail et/ou son insertion pastorale (établissements d'enseignement, aumôneries d'hôpitaux et de prisons, aumôneries et mouvements de jeunes, mouvements caritatifs, quartiers populaires) en France ou dans d'autres pays.

La formation comporte des cours d'islamologie et de théologie mais aussi une initiation à la langue arabe qui permet d'entrer de l'intérieur dans la tradition de l'islam et la compréhension de nombreux musulmans français.

Il est proposé qu'un stage pratique accompagne les cours dans un lieu où musulmans et chrétiens se fréquentent. Cette formation de 6 heures de cours est proposée tous les lundis de l'année académique, soit environ 26 semaines. Début de la formation, le lundi 5 octobre 2020. ■

## ► Musulmans de France

# Un nouveau Conseil français du culte musulman

■ Le 19 janvier 2020, a été élu le nouveau bureau du Conseil français du culte musulman, créé le 28 mai 2003. Mohammed Moussaoui en est le président.

À la Grande mosquée de Paris, en janvier dernier, le conseil d'administration du CFCM s'est réuni pour l'élection du bureau pour les six années à venir. Il a décidé que la présidence sera assurée par M. Mohammed Moussaoui, président de l'Union des mosquées de France (UMF), du 19 janvier 2020 au 18 janvier 2022, M. Chems Eddine Hafiz, nouveau recteur de la Grande mosquée de Paris, du 19 janvier 2022 au 18 janvier 2024, et M. Ibrahim Alci, président du Comité de coordination des musulmans turcs de France (CCMTEF), du 19 janvier 2024 au 18 janvier 2026. M. Mohammed Moussaoui retrouve ainsi des fonctions qu'il avait déjà exercées de 2008 à 2013. La composition du bureau exécutif du CFCM est représentée par les trois fédérations (UMF, 18 élus ; CCMTEF, 7 élus ; FNGMP (Fédération nationale de la Grande mosquée de Paris), 6 élus) ayant obtenu le plus grand nombre de délégués lors des élections des 10 et 11

novembre 2019. Mais « dans le respect de la pluralité du paysage de l'islam de France et tenant compte des objectifs que poursuivra la nouvelle équipe », le conseil d'administration a décidé d'associer, dans la mesure du possible, presque toutes les composantes de l'islam de France à travers les différentes commissions mises en place au sein du bureau du CFCM.

### Consensus ou divergence ?

Cette orientation ne se fait pas sans difficulté. D'une part, seulement 40 % des mosquées et salles de prière ont participé au scrutin et des mosquées indépendantes – comme la Grande mosquée de Lyon – ont boycotté les élections. D'autre part, une autre composante marocaine, le Rassemblement des musulmans de France (RMF), a décidé de ne pas prendre part au vote sur la composition du bureau exécutif. En effet, membre de la direction précédente avec la FNGMP et le CCMTEF,

ayant exercé la présidence du CFCM pendant deux ans (de 2015 à 2017) à travers M. Anouar Kbibech, le Rassemblement des musulmans de France ne s'est vu proposer aucune place dans la nouvelle équipe de direction. En revanche, le bureau exécutif a décidé d'associer Musulmans de France (l'ex-UOIF), le Milli Gorus (turc) et la Fédération française des associations islamiques d'Afrique, des Comores et des Antilles. Ainsi Fatih Serikir, secrétaire général de Milli Gorus, accède au poste de secrétaire général du CFCM, tandis qu'Aslam Timol, délégué général de la Grande mosquée de Saint-Denis de La Réunion, en est désormais le trésorier. Enfin, Musulmans de France (ex-UOIF) fait son entrée, discrète, dans les instances nationales du CFCM, en étant chargée de la commission sur l'harmonisation des horaires de prières qui dit travailler à la mise en place d'un calendrier lunaire unifié très attendu par les musulmans de



© M. MIGLIORATO / CIRIC

**M. Mohammed Moussaoui, nouveau président du bureau du Conseil français du culte musulman, a contribué à la mise en place de commissions, afin de permettre des avancées pour le bien de la communauté.**

France. Le président de l'Observatoire national contre l'islamophobie, Abdallah Zekri, a été désigné délégué général.

### Première contestation

Ce renversement d'alliance a été provoqué par le résultat des élections qui se sont tenues à l'échelon régional, en novembre 2019. Déjouant les pronostics, l'UMF, qui était en marge du CFCM et ne participait pas aux organes dirigeants depuis 2013, est arrivée largement en tête, raflant dix-huit des quarante-cinq sièges électifs. Cela lui a suffi pour être la fédération la plus représentée au conseil d'administration du CFCM, alors même qu'elle ne disposait d'aucun des quarante-cinq autres sièges, statutairement pourvus par cooptation par la direction précédente. Mais mardi 21 janvier, le Rassemblement des musulmans de France a dénoncé une « violation délibérée et sans précédent des statuts du CFCM », qui prévoit en effet que les trois ou quatre fédérations ayant le plus grand nombre de délégués au conseil d'administration doivent constituer la présidence collégiale du CFCM. Or, le RMF fait valoir qu'il est « arrivé en deuxième position » aux élections avec quinze délégués (élus et cooptés) et dénonce, de ce fait, son exclusion de la présidence collé-

giale et de la présidence tournante. Le RMF appelle donc solennellement les composantes du CFCM « à se ressaisir et à réparer au plus vite ce qui a été fait au dernier conseil d'administration du CFCM. Faute de quoi, le RMF fera valoir ses droits pour rétablir la légalité en faisant respecter les statuts du CFCM ».

### Les chantiers pour l'avenir

Dans la dynamique de l'élection du bureau, une dizaine de commissions ont été créées :

- Une commission sur la réforme du CFCM pour que son organisation soit plus proche des fidèles à travers la mise en place de conseils départementaux du culte musulman.
- Une commission dédiée à la formation des imams et aumôniers, devant favoriser la création au niveau local et national de conseils des imams et aumôniers.
- Une commission dédiée aux mosquées et une commission chargée des questions financières. Elles auront pour mission de proposer aux porteurs de projets des modèles intégrant des sources de financement : immeubles de rapport, SCI, de proposer des formations aux cadres associatifs en charge de la gestion des mosquées, et de favoriser une réflexion sérieuse sur le

régime associatif (1901 ou 1905) adapté à la gestion des mosquées.

- Une commission juridique et une commission communication.
- Une commission dédiée aux publications du CFCM dont l'objectif sera d'associer les intellectuels musulmans à la promotion d'une culture islamique et à la déconstruction des discours et thèses extrémistes.
- Une commission en charge des pratiques religieuses : abbattage selon les rites, pèlerinage, fêtes religieuses, lieux de sépultures.
- Une commission dédiée à la bioéthique, l'écologie et les questions sociétales pour que le culte musulman puisse apporter sa contribution aux différents débats portant sur ces sujets.

### Avancées

Le 6 mars, une nouvelle étape dans l'organisation de l'islam en France s'est ouverte. Après deux ans de relations pour le moins difficiles, le Conseil français du culte musulman et l'Association musulmane pour l'islam de France ont annoncé la création d'une association unifiée du financement du culte musulman en France et de coopérer pour le bien de la communauté. Heureuse décision qui porta ses fruits pour apporter des réponses claires au défi de la pandémie du Covid-19. ■

## ► Échanges islamo-chrétiens

# La fraternité en action



En décembre 2019, à Châteauroux (Indre-et-Loire), catholiques et musulmans ont conjointement organisé une riche soirée culturelle. Ce fut d'abord Adyl Abdelhafidi, réalisateur castelroussin, qui présenta son documentaire *L'émir Abd El-Kader à Amboise, le prisonnier tant aimé*. Puis Ahmed Bouyerdene historien, évoqua comment l'émir Abd el-Kader sauva des chrétiens à Damas. La soirée s'acheva par des chants et danses avec l'ensemble Dervish Spirit qui pratique le dhikr. Cette soirée a vu la participation active de l'archevêque de Bourges, Mgr Jérôme Beau et de l'imam El Hassan Fadili.

En janvier 2020, à Le groupe islamo-chrétien de Palaiseau (Essonne) a reçu

la médaille de la Ville de Palaiseau en reconnaissance du travail accompli par ses membres (catholiques, musulmans et protestants) dans un souci de respect, de Fraternité humaine, de paix et du bien-vivre ensemble... Tous les ans, il organise une action ouverte à tous afin de faciliter les échanges et le dialogue. Ce sont des goûters mais aussi une pièce de théâtre (il y a 2 ans, c'était Il était 2 foi[s]). En 2020, c'est un concert de chants sacrés interreligieux.

À Metz (Moselle), derrière la gare et place de la Comédie, chaque week-end de ce même mois de janvier, catholiques et musulmans, ensemble, se sont retrouvés pour soutenir et réchauffer les plus fragiles avec une distribution de repas chauds. ■

## ► Théologie

# LA VÉRITÉ À L'ÉPREUVE DU DIALOGUE ENTRE CHRÉTIENS ET MUSULMANS



**À l'initiative du SNRM, s'est mis en route en 2017 le groupe Théologie en dialogue. Il réunit des hommes et des femmes, acteurs du dialogue islamo-chrétien, de formations et compétences diverses : théologiens, historiens, sociologues, linguistes, prêtres, religieux(les), imams, universitaires, enseignants, chercheurs, venant de France, de Belgique, d'Égypte et de Turquie.**

Comme croyants et penseurs, il leur est apparu essentiel, au cœur de leurs traditions respectives, de pouvoir se confronter dans leur façon d'aborder leur rapport à la vérité dans un contexte de pluralisme. Cela signifie accueillir ensemble, en chrétiens et en musulmans, le défi de ré-interroger leurs traditions respectives, à partir des questions posées par nos contemporains, à partir des fondements de la philosophie et des instruments cognitifs de la modernité.

En mars 2020, le groupe *Théologie en dialogue* publie son premier travail : un cahier thématique de 72 pages sur le dialogue et plus précisément sur « La vérité à l'épreuve du dialogue entre chrétiens et musulmans », œuvre d'Adrien Candiard et d'Omero Marongiu-Perria. Il est en vente au prix de 10 euros, franco de port, et peut se commander au SNRM. ■

Renseignements : [snrm@cef.fr](mailto:snrm@cef.fr)

# ENTRE STRATÉGIES CONCURRENTIELLES ET AVANCÉES THÉOLOGIQUES ?

dossier

**Q**ui l'eût cru ? Pourtant les faits sont là. L'année 2019 – et vraisemblablement 2020 à en voir les premiers mois – a été jalonnée de rencontres et de temps de réflexion entre responsables religieux de toutes traditions, dans la dynamique initiée le 4 février 2019, à Abu Dhabi, par le pape François et le grand imam Ahmad al-Tayyib avec leur document *La fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune*. Il en est ressorti une richesse éditoriale peu ordinaire, tant du côté chrétien que musulman, voire juif, qu'*En Dialogue* vous fait partager au fil de ses parutions. Après le travail sur « *la fraternité pour la connaissance et la coopération* »<sup>[1]</sup>, nous publions dans ce numéro deux chartes : la *charte de La Mecque* (mai 2019) et la *charte de la Nouvelle Alliance de la Vertu* (décembre 2019).

Sont également présentés le texte du *Mémorandum d'entente et d'amitié* signé par juifs, chrétiens et musulmans, à Paris, et les discours du secrétaire général islamique mondial et de l'archevêque de Rouen lors d'un hommage au père Jacques Hamel, traduction en acte dudit *Mémorandum*. Puis nous venons d'apprendre qu'une *Déclaration de Nouakchott*, signée par cinq cents oulémas, imams



[1] *En Dialogue*, n° 11, juillet 2019, p. 39-51.

[2] EMMANUEL PISANI, « Le document sur la fraternité humaine d'Abou Dhabi, du 4 février 2019, et la charte de La Mecque, du 29 mai 2019. Entre stratégies concurrentielles et avancées théologiques », in *MIDEO* 35, 2020.



Les différents intervenants à la Conférence internationale pour la paix et la solidarité de Paris du 17 septembre 2019, de gauche à droite : pasteur François Clavairoly, Mgr Gérard Defois, Mufti du Liban Abdelafif Dériane, S.E. Mohammed Al-Issa, Grand rabbin Haïm Korsia, M. Ghaleb Bencheikh, Mgr Emmanuel Adamakis.

© CORINNE SIMON / CIRIC

et prédicateurs islamiques, réunis les 21-23 janvier 2020 dans la capitale mauritanienne, veut « *promouvoir tolérance et modération contre l'extrémisme et luttes intestines* » et que s'est tenue au Caire, fin janvier 2020, une conférence internationale sur le renouveau de la pensée islamique avec des membres des conseils islamiques de 46 pays à majorité musulmane. L'avenir nous dira si toutes ces déclarations n'ont été que paroles semées au vent et sans conséquences réelles sur la vie quotidienne des communautés et de notre Maison commune ou si elles ont été la source et l'impulsion décisive pour des transformations réelles dans

les rapports humains et la construction d'une fraternité humaine plus solidaire. C'est pourquoi, dans l'immédiat, il nous est apparu intéressant de demander à quatre experts : Mgr Gérard Defois, M. Dominique Avon, Dr Abakar Walar Modou et M. Omero Marongiu-Perria) d'analyser les textes diffusés en les situant dans le contexte d'émulation actuel. Rejoignent-ils l'analyse du frère Emmanuel Pisani qui, à propos du document d'Abu Dhabi et de la charte de La Mecque, s'interroge sur ce qui est de l'ordre des avancées théologiques et ce qui ressort probablement de stratégies concurrentielles [2] ?

# Valeurs républicaines, professions de foi

TEXTE > MGR GÉRARD DEFOIS, ARCHEVÊQUE ÉMÉRITE DE LILLE

**À l'invitation de la Fondation de l'islam de France et de la Ligue islamique mondiale, a été organisée à Paris, le 17 septembre 2019, la Conférence internationale pour la paix et la solidarité où juifs, chrétiens et musulmans se sont exprimés. Parmi eux, Mgr Gérard Defois qui pose la problématique suivante : quelle congruence entre les valeurs républicaines et l'enseignement des textes sacrés ?**

« Chaque pays a sa propre jurisprudence en matière de religion », a-t-on dit ici. J'ajouterai « chaque pays a sa propre histoire ». En France, la congruence (relation, confluence, compatibilité) entre les valeurs républicaines et l'enseignement des textes sacrés est liée à une histoire complexe et progressive de notre République, aux temps de sa formation. Pour les catholiques, le problème s'est posé lors de la Révolution française car il s'agissait pour les fils des Lumières d'émanciper la société moderne de la tutelle ecclésiastique et, pour cela, de promouvoir une éthique laïque. Celle-ci, produite de façon démocratique devait être le fruit de la volonté d'un peuple s'exprimant par ses élites parlementaires, et non plus une façon de vivre prescrite par la volonté de Dieu. Toutefois, cette Révolution qui a écrit les « *droits de l'homme et du citoyen* », et a érigé la trilogie de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, n'était pas indemne de

toute symbolique religieuse. Anticléricale, certes, la République laïque ne se voulait pas pour autant athée. Surtout pas : pour Robespierre comme pour Jules Ferry, un siècle plus tard, l'athéisme est une aberration aristocratique. L'éthique laïque entend être humaniste, certes, mais libre de toute allégeance catholique, en particulier à l'opposé des justifications théologiques de la « chrétienté » liées au modèle politique de la monarchie. Laissant le culte de Dieu à la vie privée, il s'agissait de mettre la vie politique au service de la promotion de l'homme.

L'opposition des catholiques à cet idéal humaniste laïque évoluera au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, en 1963, le pape Jean XXIII appuiera les « *droits de l'homme* » selon les termes de la Charte des Nations unies. Il écrira : « *Cette Déclaration reconnaît à tous les hommes la dignité de personne, affirme pour chaque individu son droit de*

*rechercher librement la vérité, de suivre les normes de la moralité, de pratiquer les devoirs de justice, d'exiger des conditions de vie conformes à la dignité humaine*»<sup>[1]</sup>. En 1980, Jean Paul II, venant en France, entendait rejoindre le sentiment humaniste des catholiques laïcs. Il soulignait: «*On sait la place que l'idée de liberté, d'égalité et de fraternité tient dans votre culture, dans votre histoire. Au fond, ce sont là des idées chrétiennes.*» Sachant l'origine révolutionnaire de la formulation, il reconnaîtra pour justifier cette ouverture: «*Ils voulaient agir pour l'homme.*»

## LA GENÈSE DE NOS VALEURS RÉPUBLICAINES

Ce que nous appelons depuis deux siècles les «valeurs républicaines» ne devait pas représenter seulement des références intellectuelles ou une charte morale, mais «*l'âme de la Nation*»<sup>[2]</sup>. Précédemment, la religion offrait ce ciment des relations qui nouent les solidarités d'un peuple, favorisant ainsi la cohésion sociale. L'école de la nation par l'enseignement des jeunes générations dans le cadre d'une unique école laïque, c'est-à-dire sans référence à quelque religion, était le premier lieu de transmission de cet esprit citoyen. L'école publique devait par elle-même dresser la pierre angulaire d'une identité, le socle populaire d'une sécurité morale, inspirer les axes d'un bien public à l'échelle nationale, insuffler «*l'amour sacré de la Patrie*». Ces valeurs sont donc par elles-mêmes une histoire sociale. Elles légitiment des dépendances administratives, font naître des instances d'autorité universitaire, supportent un pouvoir politique d'intérêt général.

Par l'école religieuse, l'Église entre en concurrence: la conscience spirituelle, la communion intellectuelle et

l'esprit de service humanitaire des religions constituaient déjà un pouvoir de cohésion et d'organisation commune. Les responsabilités collectives, sociales ou politiques, prises par des croyants, traduisaient en histoire commune les identités multiples d'un peuple de citoyens dans la nation. Elles représentaient une puissance différente dans la communauté nationale.

Nous trouvons dans l'héritage chrétien diverses affirmations du fondement religieux de la gouvernance politique. Notamment si les apôtres de l'Évangile chrétien disent devant les autorités publiques préférer «*obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*»<sup>[3]</sup>, c'est parce qu'ils ont la conviction que le pouvoir n'a pas sa source en ce monde. Il «*vient d'en-Haut*»<sup>[4]</sup> comme le rétorque Jésus au gouverneur romain Pilate. Toutefois, les premiers apôtres Paul et Pierre estiment qu'obéir aux lois de ces gouvernants, fussent-ils incroyants, c'est réellement servir la volonté de Dieu en assurant la sécurité et l'harmonie dans la société<sup>[5]</sup>.

La profession de foi chrétienne préconise ainsi une vision religieuse du pouvoir en tant qu'il sert la paix et l'unité, la fraternité et la solidarité. Mais elle entend demeurer une instance critique de son exercice au nom de l'altérité de sa source religieuse, l'Écriture comme Parole reçue de Dieu. Elle assure une vigilance quant à la propension chez les titulaires des pouvoirs à s'approprier les biens publics. Elle récuse la globalisation idéologique de l'existence comme l'ont imposé le marxisme ou le libéralisme. Et devant leurs dérives totalitaires, elle oppose le respect de la transcendance de l'humain pour reconnaître la dignité de chaque personne au-delà de sa sujétion à une puissance oppressive, de sa banalisation

matérialiste ou intellectuelle, d'hier par les idéologies sociales, aujourd'hui par des pratiques qui ont réduit souvent la religion et la vie morale à une utilité marchande. En la sécularisant.

Ainsi la profession de foi s'exprime socialement et culturellement par la différence, et non dans l'alignement sur un dénominateur commun confortable, puissant ou utile. En conséquence, elle trouble les consensus apparents des puissances établies. Le sacré provoque toujours quelque rupture. Il incite à des dépassements. Il doit inquiéter les règles de la reproduction passive des mœurs. Il met en question les représentations trop absolues de l'autorité. N'est-ce pas le sens premier du mot « hiérarchie » comme source du sacré ? Le pouvoir vient du sacré. Ce qui fut radicalement récusé par les nouveaux pouvoirs au XIX<sup>e</sup> siècle au nom de la raison.

En Europe, à l'aune des Lumières, la citoyenneté dans son expression démocratique a, certes, permis un gain de responsabilité politique pour les peuples. L'idée en avait déjà été débattue chez les Grecs, mais la relation entre la cité républicaine des hommes selon Cicéron et la cité de Dieu selon Augustin s'est révélée fragile lors des invasions barbares. Face à l'agressivité envahissante, il fallut recourir aux rapports de force pour assurer une défense légitime. Puis, au XX<sup>e</sup> siècle, nous avons vu des élections démocratiques porter au pouvoir des systèmes totalitaires qui ont ravagé les corps et les esprits, anéantissant un ensemble de valeurs qui apportaient à la dignité humaine un socle spirituel de liberté et de fraternité, sinon d'égalité. La personnalisation théocratique du chef a conduit à des projets de sécurité agressifs qui s'opposaient socialement en excluant l'autre, lui refusant

le droit d'exister dans la différence. Ce fut déjà le cas, à l'origine des guerres de religions ou de la révocation de l'Édit de Nantes, puis au siècle dernier nous avons subi l'émergence de théories emblématiques de républiques dictatoriales marxistes ou franchement racistes.

La dérive meurtrière du totalitarisme n'est pas d'abord une tension entre ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas. Elle s'insinue dans les requêtes de sécurité et de permanence de la société mondiale et parfois même dans les appartenances locales ou culturelles, portant certains à des tentatives communautaristes de diverses obédiences. La passion violente corrompt alors la qualité spirituelle qui supporte nos solidarités. Elle fait irruption dans notre culture bien au-delà des rites et des signes. Elle détruit l'éthique sociale par la peur et la haine.

#### COMMENT LIRE NOS « TEXTES SACRÉS » DANS L'ENGAGEMENT POLITIQUE ?

C'est alors que le croyant, qu'il vienne du judaïsme, du christianisme, de l'islam ou d'autres philosophies spirituelles, est conduit à régénérer son action à la lumière de ses textes. Il n'y trouve pas d'abord une doctrine politique radicale, une dogmatique figée imposant des prescriptions sans nuances, élevant un mur de contraintes d'application. Notre rapport à ces textes que, de façon différenciée, nous considérons comme sacrés, est d'abord un acte d'intelligence spirituelle, une œuvre d'interprétation de la vision du monde et des hommes qu'ils évoquent. Nous partageons la foi de nos ancêtres.

Lire un texte religieux, d'où qu'il vienne, c'est opérer une actualisation de sources patrimoniales qui suscitent la conscience morale et sociale du croyant. Car le respect

de la langue religieuse des autres, l'accueil de ses valeurs et de ses transcendances élève notre lecture du temps présent pour en attendre une nouvelle plénitude d'accomplissement. Il est à la fois dialogue et quête de sens et d'alliance.

Le fondamentalisme, à l'encontre, est une réduction du texte à des mots. Il emprisonne l'esprit dans les signes de la langue, dans les mimes du rite, ou matérialise le message en étrangetés de l'habit. Il exprime ainsi une ambition de pouvoir global pour maîtriser la vérité, en faire un instrument de domination, une possession politique. Le christianisme n'y a pas échappé au cours de l'histoire. Cette réduction du sens à notre *ego* réduit la foi à l'adoration de soi-même. Elle enferme le temps dans la répétition de soi, dans la reproduction de son passé, alors que la tradition vivante est mémoire, puis relecture permanente du texte pour en recevoir le sens comme une Parole venue d'ailleurs, par-delà les mots. La tradition nous met en posture de dialogue et non de craintes de nostalgiques, crispés sur leur rempart d'auto-protection. L'enjeu de la lecture du texte sacré devient un problème social et politique. Ce fut très net lors des luttes religieuses du temps de la Réforme.

Nous l'avons vu en Allemagne lors des événements de 1933 ou, plus tard encore, en maints pays marxisés. Le totalitarisme politique induit la dictature du sens, c'est-à-dire l'exclusion de toute prise en compte de *l'ailleurs* et de *l'autre*. De la parole des autres. Or ceci, qui nous semble dominant au niveau des intérêts politiques et culturels, se révèle tout autant destructeur sur le plan moral que dans le domaine religieux. Faut-il rappeler aux Français d'aujourd'hui la sagesse intellectuelle d'un Jules Ferry

« Le respect de la langue religieuse  
des autres, l'accueil  
de ses valeurs et  
de ses transcendances élève  
notre lecture du temps présent  
pour en attendre une nouvelle  
plénitude d'accomplissement.  
Il est à la foi dialogue et  
quête de sens et d'alliance. »

écrivait aux instituteurs, en novembre 1883, pour leur recommander le respect des convictions morales et spirituelles des parents ? On ne construit pas une nation ou une société sur l'indifférence à l'autre, sur le mépris de ses icônes, pas plus que sur le consumérisme de l'instaurant. Quand le débat politique s'enferme dans les dédales étroits des désirs anarchiques et la passion des volontés de puissance, à court terme il devient le champ de bataille des *ego*, la braderie des rapports de force qui brisent la cohésion nationale.

Nos textes ne sont pas que des écrits du passé. Ils sont la mémoire de peuples qui, avant nous, ont rêvé leur salut. Ces textes et ces récits sont mis entre nos mains pour construire une société par la rencontre des autres, dans le pluralisme d'une fraternité d'écoute. Ils s'ouvrent ainsi en dialogue responsable avec les multiples spiritualités qui fleurissent dans le cadre de la République. Ils déplacent nos questions entre le terrorisme uniforme et le multiculturalisme libéral d'aujourd'hui.

Les valeurs républicaines ne sauraient s'ériger en un transcendant absolu, commander une sacralisation de lois et de décrets. Elles s'inscrivent dans l'histoire de la République et là, les croyants sont aussi pleinement acteurs du bien commun. Avec tous. C'est une aberration intellectuelle et politique d'affirmer – comme on le fit récemment – que « *la laïcité républicaine, c'est la loi au-dessus de la foi* »<sup>[6]</sup> car ce serait nier la liberté de conscience pour penser l'action civique, la liberté d'association pour définir quelque transcendance et la liberté d'expression pour éclairer moralement les débats comme autant d'espaces de responsabilité commune des citoyens. Ce qui ouvrirait la porte à la dictature des idées. Or, ce sont des citoyens religieux qui, tant en Allemagne qu'en France, ont alerté l'opinion sur les dérives nazies dans les années d'avant la Seconde guerre mondiale. Les textes sacrés, nés au cours d'une expérience croyante d'hier, tissent une tradition culturelle et spirituelle dans les diverses cultures. Leur relecture s'enrichit de l'expérience historique et solidaire de la Nation. La profession de foi du citoyen va de pair avec la liberté de conscience et donc avec la liberté religieuse.

« FAIRE LA LOI »

C'est la grâce de la démocratie que d'émettre des lois par le dialogue et non par la démission de la conscience face à un État qui se voudrait maître de ces consciences. En ce sens, le pluralisme religieux, dont nous témoignons dans notre rencontre ici même, se révèle un terrain où les convictions philosophiques ou religieuses, les professions de foi, tracent les chemins d'une gouvernance moderne. Celle-ci est faite de structures techniques, de messages rationnels et de symboles réconci-

liateurs qui, tout en gardant leur sel ancestral, font corps avec la Nation. L'ambition de la laïcité peut alors se dire en termes de vivre en commun dans la polyphonie spirituelle de nos différences. N'est-ce pas le sens actuel de notre trilogie : liberté, égalité, fraternité ?

Mesdames, messieurs ! Homme du XX<sup>e</sup> siècle, je suis né alors que mes aïeux évoquaient devant moi la tuerie des corps dans les tranchées de la Marne, en 1914. Adolescent, j'ai découvert la tuerie des âmes quand les idéologies totalitaires asservissaient les consciences et les brûlaient dans les camps de la mort en 1940-45. Depuis, nous pouvons nous interroger ensemble sur la « braderie des valeurs » dans les responsabilités politiques : celles de l'honnêteté citoyenne de gouvernants mis en examen, celles de la responsabilité de conscience par rapport à la vie et à la famille. Aussi comment ne pas espérer que, les uns et les autres, là où nous sommes et selon notre patrimoine religieux, nous oserons garder le souffle d'un humanisme spirituel ? Il y a là une responsabilité commune pour demain. ■

[1] Encyclique *Pacem in terris*, n° 144.

[2] « *Qu'est-ce qu'une nation ?* », conférence donnée par Ernest Renan, à la Sorbonne, en 1882.

[3] Actes 5, 29.

[4] Jean 19, 11.

[5] Romains 13 et 1P 2,13-15.

[6] *Le Figaro* du 27 juin 2019. Cette réserve semble pertinente pour le représentant de l'État dans ses fonctions officielles. Mais cela même est plausible jusqu'à un certain point car tout fonctionnaire garde une conscience libre qui lui indique les limites morales de sa réserve. L'événement le plus significatif du XX<sup>e</sup> siècle en ce domaine fut le procès d'Eichmann à Jérusalem que le philosophe Hannah Arendt a commenté dans son *Rapport sur la banalité du mal*, éd. Gallimard Paris, 1966.

# Mémoire d'entente et d'amitié

TEXTE > GRAND RABBINAT DE FRANCE, CONSEIL D'ÉGLISES CHRÉTIENNES EN FRANCE  
ET LIGUE ISLAMIQUE MONDIALE

*Le 17 septembre 2019, à Paris, à l'issue de la Conférence internationale pour la paix et la solidarité, a été signé ce Mémoire pour la solidarité et la paix.*

## PRÉAMBULE

En ces temps marqués simultanément par des rencontres multiples de croyants de religions différentes et par la diffusion de rhétorique de haine exacerbée et d'attaques extrémistes violentes, les responsables religieux doivent s'unir pour promouvoir la compréhension et l'entente mutuelles, la solidarité et la coopération interreligieuse. Juifs, chrétiens et musulmans doivent travailler ensemble dans ce but. Les religions monothéistes, pour vivre dans l'interprétation fidèle de leurs textes de référence, ont à honorer la diversité humaine et enseigner la concorde et l'entraide. Aussi, les croyants du judaïsme, du christianisme et de l'islam envisagent-ils un monde de sécurité, de justice et de paix et sont mandatés tous à travailler ensemble en vue de sa réalisation. À ce sujet, le Grand rabbinat de France, le Conseil

d'Églises chrétiennes en France et la Ligue islamique mondiale, ayant conscience des valeurs communes aux religions qui se réfèrent à l'acte de foi d'Abraham, œuvreront, à travers une série d'initiatives, à promouvoir la bonté, la fraternité, le respect de la dignité humaine et l'harmonie interreligieuse.

## MÉMOIRE

Ce mémoire d'entente et d'amitié est signé en ce jour, 17 septembre 2019, entre M. Haïm Korsia, Grand rabbin de France, M. François Clavairolly, co-président du Conseil d'Églises chrétiennes en France, Mgr Emmanuel Adamakis, président de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France, et son Excellence Mohammad Abdul Karim Al Issa, secrétaire général de la Ligue islamique mondiale, dans le but de consolider la coopération entre

leurs institutions – dénommées ci-après les parties –, d'élever le niveau de la compréhension mutuelle entre juifs, chrétiens et musulmans en France et de par le monde et de contribuer ainsi à la paix et à la solidarité entre tous les êtres humains.

Attendu que :

- Les parties s'engagent à travailler ensemble afin de réaliser ce qui est décrit dans ce mémorandum d'entente et d'amitié.
- Conformément à cet accord, les parties se doivent de rendre fidèlement effectifs les termes de ce mémorandum d'entente et d'amitié.

Il est convenu ce qui suit :

- Les parties se proposent de travailler ensemble pour consolider les liens d'amitié et faire en sorte que leur partenariat puisse être un signe au service de la promotion de l'harmonie interreligieuse.
- Des délégations conduites par le Grand rabbinat de France, le Conseil d'Églises chrétiennes en France et la Ligue islamique mondiale se rendront conjointement à Auschwitz au premier trimestre 2020 à l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps de la mort nazis.
- Les responsables du Grand rabbinat de France, du Conseil d'Églises chrétiennes en France, et de la Ligue islamique mondiale échangeront des visites de travail et de courtoisie et s'inviteront mutuellement aux conférences organisées par les uns et les autres.
- Les parties sont déterminées à consentir tous les efforts afin de promouvoir la compréhension et la reconnaissance entre les croyants des trois religions et de promouvoir la coopération interreligieuse ;

- Les parties doivent lutter contre l'extrémisme et le terrorisme et tout faire pour dirimer leurs thèses et contester leurs assertions.
- Les parties s'engagent à promouvoir la liberté de conscience et la liberté religieuse.
- Les parties ont à cœur l'éducation de la jeunesse. aussi proposeront-elles aux jeunes juifs, chrétiens et musulmans des outils de réflexion et des lieux de formation afin de répondre aux problèmes du monde contemporain et relever les défis éthiques auxquels sont confrontés tous les jeunes.
- Les parties auront à œuvrer pour l'intérêt de l'humanité, pour construire des ponts entre les êtres humains, en vue de faire face à l'oppression et à la haine, et promouvoir une culture de la fraternité.
- Les parties affirment que tous les croyants, tous les chercheurs de Dieu et toutes les personnes de bonne volonté qui n'ont pas d'affiliation religieuse sont d'égale dignité.
- Les parties reconnaissent qu'il n'y a pas à choisir entre être citoyen ou être croyant : on est citoyen et croyant.
- Les parties s'engagent à se revoir d'une manière régulière – au moins une fois par an – afin d'évaluer les progrès dans la coopération interreligieuse et la raffermir.

#### SUIVI ET TERME DU MÉMORANDUM

Le rabbin Moché Lewin, conseiller spécial du Grand rabbin de France et vice-président de la Conférence des rabbins européens, M. François Clavairoly, co-président du Conseil d'Églises chrétiennes en France, le P. Vincent Feroldi, directeur du Service national pour les relations avec les musulmans de la Conférence des évêques de



De gauche à droite: Grand rabbin Haïm Korsia, pasteur François Clavairoly, M. Ghaleb Bencheikh, rabbin Michel Serfaty, S.E. Mohammed Al Issa.

France, et Ghaleb Bencheikh El Hocine, président de la Fondation de l'islam de France seront les témoins de bonne foi de cet accord et contribueront à sa mise en œuvre. Ce *Mémoire d'entente et d'amitié* est signé à

Paris et entre en vigueur le 17 septembre 2019. Il pourrait lui être mis un terme librement, sans raison, par chacune des parties signataires. ■

### **Signataires**

M. HAÏM KORSIA, Grand rabbin de France,  
M. FRANÇOIS CLAVAIROLY, co-président du Conseil  
d'Églises chrétiennes en France,  
S.E. MOHAMMED ABDUL KARIM AL ISSA, secrétaire général  
de la Ligue islamique mondiale,  
MGR EMMANUEL ADAMAKIS, président de l'Assemblée  
des évêques orthodoxes de France.

### **Témoins**

M. MOCHÉ LEWIN, vice-président de la Conférence  
des rabbins européens,  
P. VINCENT FEROLDI, directeur du Service national  
pour les relations avec les musulmans de la Conférence  
des évêques de France,  
M. GHALEB BENCHEIKH EL HOCINE, président de  
la Fondation de l'islam de France.

# Saint-Étienne-du-Rouvray, lieu d'un martyr, une source pour la paix

TEXTE > S.E. MOHAMMED ABDUL KARIM AL-ISSA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA LIGUE ISLAMIQUE MONDIALE ET MGR DOMINIQUE LEBRUN, ARCHEVÊQUE DE ROUEN

*Dans la dynamique du Mémorandum d'entente et d'amitié de Paris, le secrétaire général de la Ligue islamique mondiale a souhaité rendre hommage au père Jacques Hamel dans l'église où il a été assassiné.*

► DISCOURS DE S.E. MOHAMMED ABDUL KARIM AL-ISSA

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui nous nous tenons ici pour nous rappeler cet atroce crime terroriste qui a ébranlé nos consciences, et qui a coûté la vie au père Jacques Hamel. Nous nous tenons ici, également pour faire savoir à ce même terrorisme que nous serons toujours solidaires, ses crimes et ses atrocités qu'il engendre ne font que renforcer notre unité et notre cohésion.

Aujourd'hui, ici, musulmans et chrétiens nous nous réunissons pour dire d'une seule voix : « *Nous sommes des frères qui s'aiment qui ne laisseront pas ce mal nous déchirer.* »

Le criminel terroriste qui a commis cet acte odieux ne représente que lui-même dans sa cruauté, et au-delà de

cette infamie, reflète le danger de la négligence vis-à-vis de l'idéologie extrémiste ; cette dernière ne pourra être vaincue que par un travail institutionnel dûment réfléchi accompagné d'une détermination inébranlable, d'un haut niveau de conscience, de sincérité et de motivation. Par ailleurs la famille, l'éducation, la sensibilisation et la formation sont autant d'éléments qui ont tous un rôle déterminant à jouer dans cette lutte.

L'humanité a trop souffert tout au long de l'histoire des religions et des civilisations de tragédies qui n'étaient au final que le résultat d'une utilisation fallacieuse de la religion ; sachant que la religion du Tout-Puissant n'est venue que pour apporter miséricorde et amour au monde, et certainement pas pour alimenter des conflits ou encore être source de haine, d'animosité et de terrorisme. Nous affirmons tous haut et fort que les religions sont innocentes de ces crimes terroristes tout comme elles sont tout autant innocentes de tout comportement immoral quel qu'il soit.

En septembre dernier, ici en France, ce pays ami, ont été signés avec nos frères adeptes du judaïsme et du christianisme, « Les accords de Paris pour la solidarité et la paix », à travers lesquels nous avons affirmé notre forte amitié, notre volonté de travailler en partenariat pour promouvoir la paix, l'harmonie religieuse et culturelle, notre nécessaire contribution pour soutenir la cohésion nationale française sous son socle constitutionnel que chacun se doit de respecter, dans le cadre de lois appliquées par tous et d'une culture nationale respectée par tous.

L'extrémisme et le terrorisme n'ont pas de religion. Ils n'ont pas de confession ou encore de nationalité. Ils sont uniquement des porteurs de haine, de mal et de destruction.

Les musulmans ont vécu avec leurs frères juifs et chrétiens tout au long de l'histoire des religions révélées comme des frères qui s'aiment, en comprenant la volonté du Créateur Tout-Puissant dans la différence et la diversité de cette vie sur terre, en réalisant que la religiosité est une conviction propre à chacun, qui ne doit refléter ni contrainte, ni injustice, ni rancune. Bien au contraire les gens se doivent de coexister en tant que frères, auquel cas tout le monde sera perdant, personne n'aura rien à gagner dans les conflits, les luttes et la haine mutuelle, encore une fois, personne n'a à y gagner mais tout le monde a quelque chose à y perdre.

Les musulmans français ont été parfaitement représentés lorsque des soldats musulmans français se sont sacrifiés pour cette France, et s'ils l'ont si bien défendue c'est en tant qu'enfants fidèles à leur patrie qu'ils l'ont fait. J'ai moi-même été épris d'un grand sentiment de fierté lorsque j'ai eu l'occasion de pouvoir contempler sur l'un des murs de la grande mosquée de Paris, le nom de tous ces soldats musulmans français qui ont sacrifié leur vie



© VINCENT FEROLDI

pour leur France, ce pays dont ils sont si fiers, ils sont véritablement un modèle à suivre pour les jeunes franco-musulmans car ils symbolisent le vrai visage de l'islam. Il ne fait nul doute que la véritable religiosité est porteuse de grandes valeurs humaines tout comme le fait qu'elle contribue manifestement au maintien de la paix et de l'harmonie. Au même titre que le vrai pratiquant est celui qui aime son pays et lui est fidèle, le vrai pratiquant est celui qui respecte chaque pays dans lequel il vit, il se doit de respecter sa Constitution, ses lois et sa culture. On dit que « *celui qui vend et trahit son pays c'est comme s'il volait son propre père afin de nourrir des spoliateurs,*

**Mgr Dominique Lebrun et S.E. Mohammed Abdul Karim Al-Issa lors de l'hommage au P. Jacques Hamel, à Saint-Étienne-du-Rouvray.**

*au final aucun père ne pourra jamais assez pardonner et aucun spoliateur ne pourra jamais assez dédommager».*

C'est pourquoi je répète une fois de plus que nous sommes ici pour exprimer notre grande douleur causée par cet acte terroriste sans nom et qui nous a tous secoués mais nous sommes aussi là pour afficher notre détermination à rester unis et à se renforcer par la diversité car notre unité, c'est aussi notre diversité. Et nous sommes intimement convaincus que tous ceux qui vivent en France se doivent de respecter le principe de laïcité qui régit ce pays en vue de protéger les libertés, y compris bien évidemment la liberté de culte, car la laïcité en France n'est pas contre l'existence des religions, mais au contraire, elle leur permet d'exister, les protège dans leur diversité, permettant ainsi à tout un chacun de croire et de pratiquer ou non. La France est le pays de la diversité religieuse, culturelle et ethnique dont le socle constitutionnel régit les lois qui s'appliquent à tout le monde.

Aussi il n'est donc pas concevable que la France ait un autre choix de constitution que celui-ci, à ce titre nous nous opposons à toute chose qui puisse porter préjudice à la cohésion nationale, à son modèle constitutionnel comme par exemple le fait de présenter des listes communautaires dans le cadre des élections ; car ceci, en plus du fait d'être contraire au système français, porte pleinement préjudice à l'image des religions, dans la mesure où la religion ne doit en aucun cas être utilisée à des fins politiques.

## ► DISCOURS DE MGR DOMINIQUE LEBRUN

Selon votre désir, vous rendez hommage au père Jacques Hamel, prêtre catholique assassiné le 26 juillet 2016 par de jeunes hommes se réclamant de l'État islamique. Comment ne pas être touché par la visite en ce lieu du Secrétaire général de la ligue islamique mondiale ? Comment ne pas être touché par vos paroles ? Je vous en remercie très sincèrement. Le père Jacques Hamel était un prêtre très simple, âgé de quatre-vingt six ans, aimant cette ville pauvre et attachante, servant la communauté catholique avec amour et vivant dans l'amitié au milieu de personnes croyantes ou non, et bien sûr, en particulier, de personnes croyantes musulmanes.

Avec délicatesse, Excellence, vous vous tournez vers la communauté catholique. Sans hésiter, je vous accueille comme un ami. Je suis heureux de vous accompagner en ce lieu d'un martyr, devenu une source pour la paix. Auparavant, vous avez bien voulu m'accompagner et recevoir la lumière de Bethléem, la lumière que les guides et scouts appellent la lumière de la paix. Quel beau signe d'espérance de recevoir ensemble la lumière de la paix venue du Moyen-Orient, votre région ! Puisseons-nous donc être ensemble artisans de paix !

La paix du monde adviendra si là où résident ensemble des fils d'Abraham, juifs, chrétiens et musulmans, ils renoncent à se regarder comme des ennemis. La paix adviendra si, dans tous les pays de monde, leur liberté de conscience, leur liberté de culte, leur liberté de choisir leur religion sont respectées.

À Bethléem est né Jésus. À Noël, les chrétiens l'honorent comme le Prince de la Paix. Il l'est car il est venu réconcilier

l'humanité avec Dieu. « *Je vous laisse la paix, je vous donne la paix* », dit Jésus. « *Ce n'est pas à la manière du monde que je vous la donne* », ajoute-t-il (Jn 14, 27). La manière du monde, ce sont les armes, ce sont les attentats nourris par la cupidité et les injustices, ce sont les soupçons sur l'autre différent. La manière de Jésus, c'est de s'adresser au cœur de l'homme où germe la paix de son Esprit qui conduit jusqu'au pardon. Au soir de la mort du père Jacques Hamel, je n'ai cessé de me répéter les paroles de Jésus crucifié : « *Père, pardonne-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font* » (Lc 23, 34). Je demandais à Dieu Miséricordieux de ne pas laisser mon cœur être envahi par les ténèbres de la haine.

Les signes d'amitié de nombreux musulmans, voisins ou plus éloignés, touchent la communauté catholique particulièrement affectée par la tragédie de la mort du père Jacques Hamel. Ces signes l'aident à garder intacte sa décision de vivre dans le dialogue et l'amitié avec toutes les personnes et toutes les communautés humaines et religieuses.

Aujourd'hui, je me souviens de Moubine, peintre musulman. Le 28 juillet, il apporte un portrait auréolé du père Jacques Hamel. Il l'a peint dans la nuit et vient l'offrir. Ensemble, nous l'avons vu dans l'église.

Aujourd'hui, je me souviens de la visite de nos amis musulmans à la communauté catholique rassemblée pour la messe du dimanche, le 31 juillet. Mohamed Karabila, Bachar al Sayadi et bien d'autres étaient déjà présents.

Aujourd'hui, je me souviens de Mohammed Nadim, écrivain algérien musulman. Il écrivit et publia une lettre au père Jacques Hamel, particulièrement émouvante.

Aujourd'hui, je me souviens des nombreux musulmans qui écrivent, viennent ici et signent le livre de condoléances,

comme vous l'avez fait, qui devient un livre de Paix. Demain, Excellence, je me souviendrai de votre visite. Elle ajoute un nouveau chapitre à ces paroles et ces gestes qui apportent consolation et paix à la communauté. Votre visite s'inscrit dans la ligne du *Mémoire d'entente et d'amitié* que le Grand rabbinat de France, le Conseil des Églises chrétiennes en France, et la Ligue islamique mondiale, représentée par vous-même, ont signé le 17 septembre dernier. À nouveau, je vous exprime ma gratitude.

Meurtrie, la communauté catholique n'oublie pas les trop nombreuses personnes, de toute confession religieuse, à qui la vie est ôtée de manière violente. Elle n'oublie pas que, parfois au nom de Dieu, des hommes, et aussi des femmes, s'en prennent à ce qu'il y a de plus sacré : la vie humaine. C'est un blasphème. Le caractère sacré de la vie humaine fait partie de la grande révélation faite par Jésus. En sa personne, sans rien perdre de sa nature divine, l'humanité devient sacrée. La personne humaine acquiert sa plus haute dignité, car elle redevient à « *l'image et ressemblance de Dieu* », selon l'expression du livre de la Genèse. En recevant leur dignité de Dieu, les hommes deviennent frères.

Excellence, permettez-moi de vous dire que je prie pour votre pays, pour votre personne, pour votre mission. Puisse Dieu Tout-Puissant bénir les efforts de paix et de fraternité accomplis par les hommes et les femmes de bonne volonté sur toute la terre.

Comme l'ont chanté les anges aux bergers de Bethléem, annonçant la naissance de Jésus : « *Gloire à Dieu et paix aux hommes !* » (cf. Lc 2, 14). Soyons des ambassadeurs de la gloire de Dieu, de sa miséricorde et de sa paix. ■

# La Charte de la Mecque, une mise en contexte

TEXTE > DOMINIQUE AVON, DIRECTEUR D'ÉTUDES À L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES (EPHE)  
ET DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ÉTUDES DE L'ISLAM ET DES SOCIÉTÉS DU MONDE MUSULMAN.

***Du 27 au 29 mai 2019, la Ligue islamique mondiale réunit à La Mecque 1200 hommes de religion musulmane, de près de 140 pays, représentant des orientations diverses et incluant des chiites.***

Sous la houlette du roi Salmān Āl Sa'ūd (n. 1935) et de son héritier désigné, Muḥammad b. Salmān (n. 1985), des « grands oulémas de la *Umma* islamique » ont suivi plusieurs sessions : la modération et la tempérance dans le passé, le présent et l'avenir des musulmans ; la prise en compte de la diversité religieuse ; les enjeux éthiques ; les « valeurs de l'islam du juste milieu » et les valeurs partagées à l'échelle internationale. Parmi les personnalités les plus en vue figurent le grand mufti saoudien 'Abd al-'Azīz b. 'Abd Allāh Āl al-Šayḥ (n. 1943), le shaykh mauritanien 'Abd Allāh b. Bayya (n. 1935), le grand mufti égyptien Šawqī 'Abd al-Karīm 'Allām (n. 1961), le grand imām d'al-Azhar Aḥmad al-Ṭayīb (n. 1949), le shaykh saoudien Muḥammad b. Sāliḥ b. 'Uṭaymīn (n. 1926), le grand mufti du Liban, depuis 2014, 'Abd al-Laṭīf Fāyīz Diriyān (n. 1953), formé à al-Azhar puis à Médine, Aḥmad 'Abbādī (n. 1960), secrétaire général de la *Rābiṭa Muḥammadia al-'ulamā'*, fondée au Maroc, en 2006, et ayant signé une convention avec la Ligue islamique mondiale, en juillet 2018, pour promouvoir les « valeurs de modération ». Une partie de

ces savants sont membres du Conseil des sages musulmans, créé en 2014 pour faire pièce au magistère de l'Union internationale des oulémas, structurée dix ans plus tôt par le shaykh égypto-qatari Yusūf al-Qaraḏāwī (n. 1926) auquel a succédé, en novembre 2018, le shaykh marocain Aḥmad al-Rayssūnī (n. 1953) : cette tendance bannaïte (c'est-à-dire de la mouvance des Frères musulmans) était absente à La Mecque. Au terme du congrès, les « savants raffermis » (*sic*) par la rencontre ont approuvé un document qui leur a été présenté, sans préparation ni discussion préalable au sein de leur aréopage : la « Charte de l'honorable Mecque ».

## QUE RÉVÈLE LA CHARTE DE LA MECQUE ?

Ladite charte comporte une introduction et vingt-neuf points dont les plus saillants sont les suivants : tout homme [bašar] a même origine qu'un autre et il lui est égal en humanité ; ils ne se distinguent que par leur piété ; les nations et les sociétés sont diverses par le fait

de la sagesse divine, cette diversité est un appel au dialogue des civilisations [al-ḥiwār al-ḥadāī], à l'entraide, à une alliance internationale pour relever des défis communs, au « *dépassement des préjugés portés par les inimitiés de l'histoire* », à la mise en œuvre de la justice, à l'enracinement des « *valeurs morales sublimes* » incluant le respect mutuel et le bien commun, au « *renforcement des œuvres sociales élevées* » ; l'« *origine des religions célestes est unique* » ; les « *religions et les philosophies sont innocentes des aventures de leurs adeptes et de leurs promoteurs* » ; les « *promoteurs de la haine, les instigateurs de la violence et du terrorisme, du choc civilisationnel* » doivent être soumis à des « *législations répressives* » ; les « *musulmans ont enrichi la civilisation humaine d'une expérience unique et substantielle* », ils sont plus que jamais appelés à agir pour lutter contre les « *effets négatifs de la mondialisation* », pour renforcer les « *sociétés musulmanes* », pour entraver le « *phénomène "d'islamophobie"* » qui se nourrit des « *déviances orchestrées par des imposteurs* » ; en amont des différentes formes de coopération internationale, l'État est la structure d'exercice de la « *citoyenneté* », de la promotion d'une éducation spécifique, de la défense de droits – incluant ceux de « *minorités* » –, de « *l'émancipation légitime de la femme, conformément au cadre qui préserve les ḥudūd* », de l'application de devoirs et de la garantie de la sécurité. Toute ingérence contre cet État est rejetée et c'est lui qui est à même de définir les « *libertés légales* » [al-ḥurriyyāt al-mašrū'a], déterminées de la manière suivante : « *La liberté personnelle ne justifie pas l'agression contre les valeurs humaines, ni la destruction des systèmes sociétaux. Par suite, il y a une différence entre la liberté et le désordre. Toute liberté doit s'arrêter à la limite des valeurs morales, des libertés des autres, des limites fixées par la*

*loi fondamentale ou le régime, en considération de la conscience commune et de la tranquillité de la société.* »

## UNE DIPLOMATIE À PLUSIEURS NIVEAUX

Fondée par le prince Fayṣal Āl Sa'ūd (1906-1975) en 1962, avec le concours de représentants de plus de vingt pays, la Ligue islamique mondiale est l'un des nombreux instruments dont dispose l'Arabie saoudite pour conduire une diplomatie à plusieurs niveaux, parmi lesquels : l'Organisation de la coopération islamique (OCI), le Conseil islamique du *fiqh*, le Secours islamique, l'Organisation internationale islamique pour l'éducation, l'Organisation internationale islamique pour la mémorisation du saint Coran, le Conseil supérieur mondial des mosquées, les universités de La Mecque et de Médine, des maisons d'édition, des chaînes satellitaires, des associations locales ou internationales. Son secrétaire général, le shaykh Muḥammad b. 'Abd al-Karīm al-'Issa (n. 1965), spécialisé en droit comparé, ancien ministre de la Justice de l'Arabie saoudite (2009-2012), conseiller de la Cour royale (2012), superviseur de l'*Ideological Warfare Center* du ministère de la Défense, fut élu par une soixantaine de savants, dont deux Saoudiens, le 12 août 2016. Il succéda au shaykh 'Abd Allāh b. 'Abd al-Muḥsin al-Turkī (n. 1940) qui dirigeait la Ligue islamique mondiale depuis 2000. Le 3 décembre 2016, le shaykh al-'Issa devint membre de l'Organisation des grands oulémas d'Arabie saoudite. Engagé dans un processus d'ouverture auprès de représentants des autres religions monothéistes, il cosigna, quelques jours avant le Congrès de La Mecque, avec le président du Comité juif états-unien, un mémorandum qui « *codifie l'engagement des deux institutions mondiales à développer la compréhension et la coopération entre musulmans*

et juifs contre le racisme et l'extrémisme sous toutes ses formes». Fait docteur *honoris causa* de l'Institut d'orientalisme de la Fédération de Russie, il participa également au rapprochement entre les oulémas saoudiens et les oulémas russes. Ces derniers, en août 2016, à Grozny, avaient réuni deux cents oulémas du monde entier pour exclure implicitement (document final en arabe) ou explicitement (*fatwa* en russe) plusieurs catégories de sunnites, dont les wahhabites. Un signe visible de cette réconciliation fut l'invitation au congrès de La Mecque du président de la République de Tchétchénie, Ramzan Akhmadovitch Kadyrov (n. 1976).

### TROIS SOMMETS POUR UN CONSENSUS

L'Arabie saoudite organisa trois sommets, de manière quasi simultanée, entre le 30 et le 31 mai 2019. Celui de l'OCI était prévu, ceux du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCEAG) et de la Ligue des États arabes (LEA) furent convoqués le 25 mai, en réaction à l'attaque de quatre navires, dont deux tankers saoudiens, sabotés au large de la cité-état de Fujayra, incluse dans les Émirats arabes unis (EAU) (12 mai) et de l'attaque de drones contre un pipeline saoudien (14 mai). Le communiqué du sommet du CCEAG (30 mai) visa à exprimer une solidarité des membres avec l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, à confirmer «*la force, la symbiose et la résolution du Conseil de coopération du Golfe et l'unité de ses membres autour d'une même ligne pour faire face à ces menaces*» et à appuyer «*la stratégie américaine à l'égard de l'Iran y compris en ce qui concerne ses programmes nucléaire et balistique, ses activités de déstabilisation, son soutien au terrorisme [...] et aux activités hostiles des houthis*». Le même jour, par un communiqué

présenté au terme du sommet de la LEA, les chefs d'État et de gouvernement arabes dénoncèrent les ingérences de l'Iran au Moyen-Orient et condamnèrent son soutien aux «*rebelles houthistes*» ainsi que son «*ingérence persistante dans les affaires intérieures du Royaume de Bahreïn*», ils se dirent «*solidaires*» avec «*les pays arabes faisant face aux ingérences iraniennes dans leurs affaires intérieures, directement ou indirectement, dans le but de déstabiliser leur sécurité et leur stabilité*» et ils appelèrent à une solution à deux États en vue du règlement du conflit israélo-palestinien en reprenant les résolutions des 29<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> sommets arabes ainsi qu'au «*sommet al-Qods*» tenu en Arabie saoudite en avril 2018.

Les représentants de l'Irak exprimèrent immédiatement leur opposition aux termes employés, félicités en cela par le secrétaire général du *Hezbollah* libanais, Hassan Nasrallah. Deux jours plus tard, le Qatar exprima des réserves publiques, l'une portant sur la sévérité du ton à l'encontre de l'Iran, l'autre en raison de la référence à l'unité des États du CCEAG alors même que le Qatar avait été placé sous embargo par trois de ses membres, ainsi que l'Égypte, à partir du 5 juin 2017. Sur *al-Jazira*, le ministre des Affaires étrangères qatari Muḥammad 'Abd al-Raḥmān Āl Tānī affirma que le texte du CCEAG avait été rédigé sans consultation préalable ni discussion et qu'il ne mentionnait pas la souffrance de peuples comme les Yéménites, les Syriens, les Libyens, les Palestiniens, une intervention qui suscita l'ire des responsables saoudiens et émiratis.

### VERS UN MODÈLE ISLAMIQUE INTÉGRAL ?

L'une des lignes principales de fracture oppose les deux branches les plus actives et les mieux dotées de l'islam sunnite, celle des bannaïtes et celle des wahhabites,

incluant leurs alliés. Unis dans leur opposition aux régimes représentés par les blocs de l'Ouest et de l'Est, à la fin des années 1970, ils étaient convaincus de pouvoir faire prévaloir un modèle considéré comme intégralement islamique et établi sur la référence suprême la *sharī'a*, incluant au premier chef *al-aḥkām al-islāmiyya* (« les prescriptions/dispositions islamiques ») à savoir les *ḥudūd* (« limites », terme à comprendre comme « peines religieuses intangibles ») et accordant à al-qadā' (« magistrature ») comprenant les '*ulamā'* (« savants ») versés dans les sciences islamiques), les *fuqahā'* (« juristes ») et les *qudā'* (« juges »), l'autorité la plus décisive, puisque ses membres transmettent, interprètent et surveillent la bonne application des normes et des règles formulées par eux-mêmes. Ce projet fut bousculé par des divisions entre savants concernant la proclamation de la République islamique d'Iran (1979), la paix égypto-israélienne (1979), l'organisation de coalitions internationales suivie de guerres contre l'Irak (1990-1991), l'Afghanistan (2001) et à nouveau l'Irak (2003). Les rameaux les plus intransigeants de la mouvance intégrale s'organisèrent sous différentes appellations dont la *Jamā'a al-islāmiyya* en Égypte, puis al-Qaïda et ses franchises et, enfin, Daesh. Les autorités sunnites concernées condamnèrent leurs actes et leurs interprétations d'un corpus doctrinal fossilisé, mais sans parvenir à les disqualifier de manière tranchée sur le terrain de l'orthodoxie. Elles se scindèrent elles-mêmes lorsque, après la chute de dictateurs en Égypte, en Tunisie, en Libye (2011), les Frères musulmans entendirent pousser leur avantage dans le cadre d'élections libres. Le tournant se situa au cours de l'été 2013, en Égypte : contre l'orientation autoritaire prise par le gouvernement et le président, une très forte mobilisation populaire, de nature révolutionnaire, s'appuya sur un coup d'État militaire pour les chas-

ser du pouvoir. L'événement fut suivi par la perte temporaire d'un bras de fer en Tunisie et la division des alliés opposés au régime de Bachar el-Assad en Syrie. Depuis, la Turquie et le Qatar, qui ont été des pays refuge pour les Frères musulmans et qui entretiennent des relations avec l'Iran, sont en opposition frontale avec l'Égypte, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis.

## RENCONTRES INTERRELIGIEUSES

Les initiatives saoudiennes, émiraties et égyptiennes en faveur du dialogue interreligieux, d'une alliance des civilisations, d'un rapprochement avec les représentants des autres religions, se sont inscrites dans cette perspective : la Fondation du Kaiciid-Dialogue Center, une organisation intergouvernementale, essentiellement financée par les Saoudiens, établie à Vienne (2012) ; Forum pour la promotion de la paix dans les sociétés musulmanes, ouvert sous le patronage du shaykh 'Abd Allāh b. Zayid (n. 1972), ministre des Affaires étrangères des Émirats arabes unis (avril 2014) ; Déclaration de Marrakech sur les droits des minorités religieuses dans le monde islamique (27 janvier 2016) signée par des responsables musulmans, juifs et chrétiens ; rencontre entre le pape François et le grand imām d'al-Azhar Aḥmad al-Ṭayīb, au Vatican (23 mai 2016) ; Déclaration du Caire, signée au terme de la Conférence internationale sur la liberté, la citoyenneté, la diversité et la complémentarité (1<sup>er</sup> mars 2017) ; *Document sur la fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune* signé au *Founder's Memorial* d'Abu Dhabi entre le Grand imām et le pape François (4 février 2019) ; *Document sur la Fraternité pour la connaissance et la coopération*, signé par une vingtaine de responsables

musulmans (juillet 2019) ; *Mémoire d'entente et d'amitié signé entre responsables musulmans, juifs et chrétiens*, lors d'une rencontre organisée à Paris par la Ligue islamique mondiale et la Fondation de l'islam de France (17 septembre 2019) ; *Charte de la nouvelle alliance de la vertu*, visant à promouvoir la tolérance et la liberté religieuse, signée à Abu Dhabi par des représentants religieux musulmans et d'autres religions ainsi que par des membres d'organisations civiles (11 décembre 2019). La Jordanie, puis le Qatar, actifs dans le champ des rencontres interreligieuses jusqu'à la fin des années 2000, furent ainsi relégués au second plan.

Plusieurs oulémas présents à La Mecque, en mai 2019, ont inscrit leur démarche dans la continuité de la rencontre de Marrakech de janvier 2016, à commencer par celui qui en a été la figure savante tutélaire : le shaykh 'Abd Allāh b. Bayya. Né à Timbédra, parlant couramment l'arabe et le français, formé dans le rite malikite, il étudia le *fiqh* de toutes les écoles à la *Zaytūna* de Tunis avant de revenir dans son pays natal, où il exerça les fonctions de ministre de l'Éducation, puis de ministre de la Justice et de vice-président de Mauritanie. À la suite d'un coup d'État militaire, il s'établit en Arabie saoudite, où il enseigna le *fiqh*, le Coran et la langue arabe à l'Université du Roi Abdulaziz de La Mecque. Ouvert à diverses pratiques du soufisme, il exerça des fonctions actives au sein d'*Al-Majma' al-Fiqhī* réunissant des juristes musulmans du monde entier, ainsi que dans de nombreuses autres institutions saoudiennes. Il explora, à destination des musulmans établis en Europe et en Amérique du Nord, la voie du *fiqh al-aqaliyyāt* (« méthode de jurisprudence pour les minorités ») pour justifier, dans ce contexte, la suspension de l'obligation d'appliquer les

prescriptions juridiques incluant le Code pénal des musulmans. Il justifia cette position en établissant une comparaison avec la situation de Muḥammad et de ses premiers compagnons durant la période mecquoise. À défaut d'une juridiction spécifique, il expliqua que le groupe des musulmans, en tant que collectif, pouvait tenir lieu de juge pour évaluer telle ou telle situation grâce à trois institutions : l'une de *fatwa*, l'autre d'arbitrage [*taḥkīm*] et la troisième de réconciliation [*ṣulḥ*]. Il donna en exemple le travail accompli par lui et ses pairs au sein du Conseil européen de la *fatwa*, présidé par le shaykh Qaradāwī. Il rompit cependant avec ce dernier en 2014, alors qu'il était aussi vice-président de l'Union internationale des oulémas. Son retrait accompagna ainsi la rupture entre les deux tendances intégrales du sunnisme. Cette année-là, il fut également l'un des savants signataires de la lettre à Abu Bakr al-Bağdādī (1971-2019), lettre qui s'opposait à la proclamation d'un « califat » et à certains des agissements de jihadistes placés sous l'autorité de celui qui en était responsable.

## UN RÉGIME JURIDIQUE BINAIRE

Dans ses nombreux ouvrages en arabe (*La force de la fatwa et le fiqh de minorité* ; *Dialogue relatif aux droits de l'homme en islam* ; *Discours sur la sécurité en islam, la culture de la tolérance et l'harmonie*, etc.), ses cours et ses conférences, le shaykh 'Abd Allāh b. Bayya invita ses coreligionnaires à respecter les lois de leur pays, à ne jamais prendre l'initiative de la violence, à agir avec honnêteté avec les non-musulmans, à ne jamais oublier que ces derniers étaient tous des « musulmans potentiels ». Établissant un régime juridique binaire, celui des « pays musulmans » et celui des « pays non-musulmans », il dis-

tingua deux catégories de non-musulmans : les *ahl al-dhimma* (« gens de la dhimma ») dans les premiers et les *ahl al-'ahd* (« gens du pacte ») dans les seconds. Pour le régime juridique réservé aux premiers, il contribua à renvoyer au second plan la référence juridique classique des « Conditions de 'Umar » pour lui opposer l'autorité d'une référence plus ancienne et directement rattachée au prophète de l'islam, *al-ṣahīfa Yaṭrib* (« le document de Yathrib »), autrement appelée le *Pacte de Médine* qui sert de point d'appui au *Document de Marrakech* comme à la *Charte de La Mecque*. Rapporté dans la *Sīra* (« Biographie ») du prophète de l'islam par Ibn Hišām (m. v. 834) et, avec des variantes, dans des compilations de plusieurs traditionnistes, cette source contribua à fixer la règle selon laquelle ceux qui ne voulaient pas se convertir à l'islam pouvaient conserver leur religion et se maintenir sur la terre qu'ils habitaient à condition de ne pas menacer l'autorité nouvelle, de respecter la nouvelle loi définie par la référence musulmane et de verser obligatoirement une taxe.

Le document pose, cependant, au moins quatre problèmes historiographiques pour les musulmans qui appellent, d'une manière ou d'une autre, à sortir du « paradigme hégémonique » selon la formule adoptée par Omero Marongiu-Perria :

- les trois clans juifs, évoqués dans d'autres sources rapportés par les traditionnistes, n'y sont pas mentionnés ;
- les termes *mu'minūn* et *muhājirūn* (« exilés », ceux qui ont quitté La Mecque avec Muḥammad sous la pression des qurayshites) ne coïncident pas ;
- les chiites donnèrent à cette *ṣahīfa* une tout autre signification que celle promue par les sunnites ;
- aucune école juridique n'en fit un cadre théorique systématique pour fixer les règles relationnelles entre

musulmans et non musulmans, et notamment Ibn Qayyim al-Jawziyya (1292-1350) qui, dans *Aḥkām Ahl al-dhimma* (« Prescriptions des gens de la dhimma »), fixa les règles à partir des *Conditions de 'Umar* et non à partir du *Document de Yathrib* pourtant mentionné.

Il pose, ensuite, au moins quatre problèmes juridiques :

- Est-ce la borne ultime autour de laquelle des savants sunnites sont susceptible de négocier pour penser, dans le contexte contemporain, des règles socio-juridiques ?
- Est-il possible de fixer une règle commune et universelle à partir d'un accord visant à établir une alliance militaire contre un ennemi commun ?
- Est-il possible de fixer une règle commune et universelle qui implique une inégalité de droits entre musulmans et non-musulmans ?
- Est-ce un progrès que de fixer une règle commune et universelle qui fait primer un droit collectif sur les droits individuels ?

Interpelés sur ces points par leurs coreligionnaires libéraux, les savants musulmans intégraux, qui ont utilisé cette référence pour tenter de répondre aux défis qui se présentaient à eux et pour résoudre leurs conflits – traversés de rivalités liés à des intérêts géopolitiques et économiques – ne l'ont, pour l'heure, ni abordée dans une perspective historique, ni envisagée dans une approche comparatiste terme à terme avec les « droits de l'homme » tels qu'ils ont été formulés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (1948) puis dans les *Pactes internationaux sur les droits économiques et sociaux et sur les droits civils et politiques* (1966). ■

# La coexistence religieuse : engagement des leaders et comportement des adeptes

TEXTE > DR ABAKAR WALAR MODOU, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ DU ROI FAYSAL DU TCHAD ET IMAM PRÉDICATEUR DE LA MOSQUÉE CENTRALE DU TCHAD.

***Participant aux rencontres de La Mecque, en mai 2019, et de Paris, en septembre 2019, l'imam prédicateur de N'Djamena apporte son témoignage personnel et propose une analyse.***

La fin de la deuxième décennie du troisième millénaire a connu un développement remarquable dans le domaine des relations islamo-chrétiennes en particulier, et des relations entre l'islam et les autres communautés religieuses en général. Les plus marquants de ces développements sont les rencontres officielles tenues au niveau des dirigeants au Royaume d'Arabie saoudite, aux Émirats arabes unis et en France. Réunions qui ont pour fruit et résultat des déclarations dans lesquelles les dirigeants s'engagent à travailler ensemble pour parvenir à la cohabitation prônée par toutes les religions monothéistes.

La Mecque, lieu de la révélation du message islamique, a abrité au cours du mois béni de Ramadan de l'an 1440 Hégire, correspondant au mois de juillet de l'an 2019, une conférence internationale à laquelle ont pris part mille deux cents savants et penseurs musulmans de différentes dénominations et doctrines. Les participants à la conférence ont discuté des raisons pour lesquelles beaucoup de musulmans ont abandonné les valeurs de

la modération et de la tolérance. Des recherches traitant cette situation ont été présentées à la conférence. Et à la fin, les participants ont fait une déclaration dénommée « *la charte de Makkah Al-Mukarramah* », sur ce document les participants ont indexé plusieurs points qui, tous, convergent vers la nécessité d'accepter autrui indépendamment de son appartenance religieuse, de son ethnie et de son genre. La charte a été décrite par Mohamed Abd al-Karim ben Issa, le secrétaire général de la Ligue islamique mondiale comme étant le deuxième pacte après celui de Médine, rédigé par le Prophète de l'islam, Mahomet, que Dieu le bénisse et lui accorde la paix, dès son arrivée à Médine.

Lors de cette conférence, 1200 personnalités islamiques de 139 pays – représentant 27 composantes islamiques de diverses sectes et doctrines et parmi elles les grands muftis – ont affirmé que la « *charte de Makkah Al-Mukarramah* », est une constitution historique permettant d'établir les valeurs de la coexistence entre les

adeptes des religions, des cultures et des races dans les pays islamiques d'une part, et réaliser la paix et l'harmonie entre les composantes de toute la société humaine d'autre part. Et tous les musulmans, représentés par leurs autorités religieuses, ont unanimement convenus dans ce pacte qu'ils font partie de ce monde civilisé, qu'ils cherchent à communiquer avec toutes ses composantes pour le bien-être de toute l'humanité, pour renforcer ses nobles valeurs, construire des ponts d'amour et d'harmonie humaine et faire face à l'injustice, au clash entre les civilisations et à la haine. Ils ont souligné que nul ne peut traiter une affaire de la communauté islamique ou parler en son nom en toute circonstance sinon ses savants, érudits réunis à une conférence comme celle-ci, au sein du lieu de la révélation.

Le travail religieux et humanitaire pour le bien-être de tous requiert la participation de tout un chacun sans exclusion, sans racisme ou discrimination de religion, de race ou de couleur.

Ce qui augmente l'importance de ce document est qu'il provient de l'initiative de la plus haute instance islamique qui représente le monde islamique tout entier, à savoir la Ligue islamique mondiale. Et surtout qu'il est également publié en plein territoire de la doctrine wahabite, souvent accusée de rejeter l'autre et de rejeter tout ce qui rapproche l'islam des autres religions. En tenant cette conférence islamique inclusive et en adoptant cette charte, Ben Issa lie toute la communauté islamique à ce qui est énoncé dans les clauses du pacte, et fait de la question du dialogue et de l'acceptation de l'autre une question cruciale.

Parmi les évolutions importantes à ce sujet, il y a ce qu'on appelle la réunion d'Abu Dhabi au cours de laquelle le

*Document de la fraternité humaine* a été signé le 4 février 2019 entre le cheikh d'Al-Azhar, Ahmed al-Tayyib, et le pape François, signé en des circonstances majestueuses incarnant les significations de la tolérance, du respect de l'autre et de la coexistence. Le pape François, pape de l'Église catholique, et le grand imam Ahmed Al-Tayyib, cheikh d'Al-Azhar, ont signé le document historique de la fraternité humaine qui est une déclaration commune d'intentions sincères afin d'inviter tous ceux qui ont dans leur cœur une croyance en Dieu et une croyance en la fraternité humaine à s'unir et travailler ensemble pour que ce document devienne un guide pour les générations futures. Et qu'il les mène à la culture du respect mutuel dans une atmosphère de réalisation de la grâce divine qui a fait de tous les humains des frères.

Le document d'Abu Dhabi, *Document de la fraternité humaine*, comporte des déclarations fortes telles que :

*« Au nom de toutes les personnes de bonne volonté, présentes dans toutes les régions de la terre. Au nom de Dieu et de tout cela, Al-Azhar al-Sharif – avec les musulmans d'Orient et d'Occident – conjointement avec l'Église catholique – avec les catholiques d'Orient et d'Occident – déclarent adopter la culture du dialogue comme chemin ; la collaboration commune comme conduite ; la connaissance réciproque comme méthode et critère.*

*Nous, croyants en Dieu, partant de notre responsabilité religieuse et morale, et par ce Document, nous demandons à nous-mêmes et aux leaders du monde, aux artisans de la politique internationale, de s'engager sérieusement pour répandre la culture de la tolérance, de la*

*coexistence et de la paix; d'intervenir, dès que possible, pour arrêter l'effusion de sang innocent, et de mettre fin aux guerres, aux conflits, à la dégradation environnementale et au déclin culturel et moral que le monde vit actuellement*

*Nous nous adressons aux intellectuels, aux philosophes, aux hommes de religion, aux artistes, aux opérateurs des médias et aux hommes de culture en toute partie du monde, afin qu'ils retrouvent les valeurs de la paix, de la justice, du bien, de la beauté, de la fraternité humaine et de la coexistence commune, pour confirmer l'importance de ces valeurs comme domaine du salut pour tous et chercher à les répandre partout. »*

Quant au troisième événement important, qui constitue une évolution significative dans le domaine des relations interreligieuses, c'est la Conférence internationale de Paris pour la paix et la solidarité organisée par la Ligue islamique mondiale en coopération avec la Fondation de l'islam de France (FIF), l'organisation « officielle » des musulmans de France. La conférence avait pour thème « Un engagement commun au service de l'homme », avec une forte présence internationale de quarante pays. Cet événement est le premier en son genre au niveau des leaders religieux musulman, chrétien et juif.

Au cours des sessions de la conférence, les intervenants ont souligné l'importance de combattre les idées visant à déstabiliser la paix civile en provoquant des tensions ethniques et discriminatoires. Ils ont souligné la nécessité d'appliquer toutes les lois combattant ceci, et protégeant les principes d'une égalité équitable entre tous et soutenant les principes de la fraternité et de la coexistence.

Le secrétaire général de la Ligue islamique mondiale, le cheikh Mohamed ben Abd Al Karim Al-Issa a prononcé un discours lors de la conférence, confirmant le gap qui existe entre les extrémistes et la réalité, leur adhésion aux idées illusoire résultant d'une mauvaise compréhension du passé et du présent, et les erreurs qu'ils commettent dans l'analyse des faits historiques dont seuls leurs acteurs sont responsables.

Le secrétaire général de la Ligue islamique mondiale, Dr Al-Issa a déclaré, lors de son allocution, que les mesures prises par la Ligue et ses partenaires du monde entier visent à renforcer la paix civilisationnelle et religieuse qui a des conséquences directes sur la stabilité et l'avenir des peuples.

Al-Issa a confirmé la volonté de la Ligue de propager l'éveil à l'intérieur et à l'extérieur du monde islamique. Il a insisté sur la nécessité, pour les musulmans vivant en Europe, de respecter les constitutions et les lois des pays dans lesquels ils vivent et, quant à leurs affaires religieuses, ils ne devraient pas accepter l'exportation de *fatwas* vers eux. Chaque pays a ses conditions et sa particularité : la loi islamique varie en fonction du temps et du lieu, cela est dû à la vaste vision de la *charia*, qui vise à trouver des intérêts et exclure les *spoilers*, véritables objectifs des dispositions de la *charia* islamique.

Selon Al-Issa, le document de Makkah Al-Mukarramah signé sous l'égide de la Ligue islamique mondiale est considéré comme l'un des documents les plus importants de l'ère moderne, car il met l'accent sur la protection des libertés légitimes, l'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes, et n'affecte pas la cohésion

nationale et la compréhension de la diversité entre les personnes. Dr Al-Issa a appelé à l'adoption d'une nouvelle charte mondiale de l'éducation qui combat les phénomènes négatifs et propose des initiatives et des programmes efficaces. Il a également appelé au renforcement du dialogue et de la coopération entre la famille abrahamique, en acceptant la diversité religieuse qui fait partie de la vie, notant que les textes religieux sont pleins des valeurs de sagesse, et d'amour pour tous.

En marge de cette conférence, la Ligue islamique mondiale a signé l'Accord de Paris pour la famille abrahamique, avec toutes les composantes religieuses françaises (les juifs, les catholiques, les orthodoxes et les protestants). Elle est la première organisation islamique à rassembler des représentants des adeptes des religions abrahamiques dans un document de coopération unique, pour travailler sur les points communs entre eux, et qui sont expliqués dans les détails de l'accord afin de promouvoir les efforts de paix et d'harmonie pour lutter contre le discours extrémiste, la haine et inciter à la stabilité et à la paix des sociétés.

Les quatre parties ont souligné la nécessité – afin que les religions juive, chrétienne et musulmane travaillent au travers de leurs différentes institutions – à appliquer de façon « indépendante » le contenu de l'accord afin de jeter les bases d'un monde de justice et de fraternité. Les signataires ont indiqué qu'ils étaient conscients des valeurs partagées qui caractérisent les valeurs de la famille abrahamique et de la vie privée que chacun d'entre eux accorde à l'autre. Car l'islam considère les juifs et les chrétiens comme les gens du Livre et leur accorde une particularité en matière de loi.

*« Les quatre organisations, en partenariat avec la Fondation de l'islam de France, se sont déclarées pleinement attachées au principe des libertés et droits légitimes, soucieuses d'éduquer les jeunes, d'écouter leurs problèmes et de chercher à les résoudre afin de contribuer au service de leur société et au développement de leur pays. »*

Selon cet accord historique, les trois parties travailleront à consolider les interrelations et à élever le niveau de compréhension mutuelle entre juifs, chrétiens et musulmans en France, indépendamment de toute orientation ou objectif en dehors du cadre des valeurs de l'accord. Les quatre organisations, en partenariat avec la Fondation de l'islam de France, se sont déclarées pleinement attachées au principe des libertés et droits légitimes, soucieuses d'éduquer les jeunes, d'écouter leurs problèmes et de chercher à les résoudre afin de contribuer au service de leur société et au développement de leur pays.

Ainsi, la dernière année de la deuxième décennie du troisième millénaire a vu des initiatives importantes dans le domaine des relations entre les adeptes des trois religions abrahamiques. Ce qui prouve à suffisance les

bonnes intentions et la sincérité des leaders de ces trois religions abrahamiques. Mais ce qui a retenu mon attention, en tant que participant aux deux conférences – la Conférence de Makkah Al-Mukarramah et la Conférence de Paris –, sont ces initiatives restées toujours bloquées au niveau des leaders. Elles n'ont pas retenu l'attention des fidèles de ces trois religions, ce qui en fait – de l'avis de nombreux intéressés par la question du dialogue interreligieux – juste une propagande et des manifestations diplomatiques comme d'autres déclarations politiques qui n'ont pas été traduites sur le terrain. Toutes ces initiatives n'ont pas trouvé de promotion appropriée parmi les adeptes et fidèles de ces trois religions, et elles n'ont pas été largement acceptées par les sociétés, en particulier dans le monde musulman. Car, il y a parmi ceux qui prêchent le sermon du vendredi, ceux qui interdisent tout rapprochement entre musulmans, chrétiens et juifs. À titre d'exemple, un célèbre prédicateur islamique dans mon pays, le Tchad, a traité de mécréants ceux qui côtoient les juifs et les chrétiens, amenant le Conseil supérieur des affaires islamiques de la République du Tchad à prendre la décision d'interdire toutes les activités de prêche dudit imam et prédicateur. Beaucoup pensent ainsi, notamment les jeunes et les étudiants, et ceci dans la plupart des pays du monde musulman.

J'avais consacré une session de cours sur ces initiatives à mes étudiants au département de *Qiraat* (science de lecture du saint Coran) de l'Université Roi Fayçal du Tchad. Alors il m'est apparu que la majorité des étudiants n'avaient pas entendu parler de ces initiatives et ne voyaient pas leur importance, ce qui signifie que la charte de Makka, le *Document d'Abu Dhabi* et le *Mémoire de Paris* n'ont pas trouvé la promotion

nécessaire à la base surtout dans le milieu des étudiants.

D'autres voient que ces initiatives ne sont rien d'autre qu'une véritable manifestation de la crise du *leadership* entre l'institution d'Al-Azhar Al-Sharif et la Ligue islamique mondiale, car les dernières initiatives du secrétaire général de la Ligue islamique mondiale ne sont, de l'avis de beaucoup, qu'une tentative de tirer le tapis des pieds d'Al-Azhar Al-Sharif qui a pris au sérieux la question du dialogue interreligieux et est devenu le porte-parole officiel des musulmans, dans son dialogue avec l'Église catholique. Mais, selon mon opinion personnelle, je vois en ces initiatives du secrétaire général de la Ligue islamique mondiale une tentative d'attirer l'attention de tous les musulmans sur l'importance du dialogue interreligieux et de considérer la question du vivre ensemble qui est inévitable, car la Ligue est la seule institution qui rassemble tout le monde islamique, même si Al-Azhar est également une institution islamique ayant sa place et son importance dans le monde islamique.

Cependant, la ligue et Al-Azhar ensemble, ainsi que d'autres composantes religieuses abrahamiques, devraient travailler pour ramener ces initiatives à la base en les diffusant à grande échelle dans la société, afin que chaque individu ordinaire traduise ces valeurs dans ses comportements quotidiens. Les responsables de l'éducation religieuse dans tous les pays doivent inclure les valeurs de la tolérance et de la coexistence dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux afin que l'étudiant obtienne son diplôme, alors qu'il est doté de ces nobles valeurs religieuses. Sinon, toutes ces initiatives gracieuses resteront à jamais lettre morte. ■

# Les leaders musulmans, la violence et les libertés individuelles

TEXTE > OMERO MARONGIU-PERRIA, DOCTEUR EN SOCIOLOGIE ET SPÉCIALISTE DE L'ISLAM FRANÇAIS

*De nombreuses déclarations d'intention, condamnations du terrorisme et autres appels à la fraternité ont été publiés dans le champ islamique ou interreligieux depuis près de vingt ans...*

Mardi 10 décembre 2019, un groupe d'intellectuels, de représentants religieux, d'experts gouvernementaux et de personnalités de la société civile, connus sur le plan international, ont signé à Abu Dhabi un texte intitulé *Charte de la Nouvelle alliance de la vertu*, en référence à l'«Alliance des vertueux», pacte établissant la paix entre les tribus arabes vers l'an 600 et auquel, selon l'historiographie musulmane, Muhammad aurait participé avant même qu'il ne soit appelé à la prophétie.

Cette «Nouvelle alliance» a été adoptée au terme de la VI<sup>e</sup> session du Forum pour la promotion de la paix dans les sociétés musulmanes. Le forum est présidé par le savant mauritanien, Abdallah Bin Bayyah, établi en Arabie saoudite où il enseigne au sein de l'université islamique et qui conduit un *lobbying* très actif auprès de l'ONU avec l'appui des Émirats arabes unis et la collaboration de la Ligue islamique mondiale.

## LA LONGUE LISTE DES DÉCLARATIONS D'INTENTION DES AUTORITÉS MUSULMANES

Le texte adopté vient allonger la liste déjà longue des déclarations d'intention, des condamnations du terrorisme et autres appels à la fraternité publiés, dans le champ islamique ou interreligieux, depuis le début des années 2000. Le texte de la Nouvelle alliance cite, entre autres, les suivants, pour lesquels nous donnons quelques détails succincts :

- Le *Message d'Amman*, du 9 novembre 2004, appel du roi Abdallah II de Jordanie à la tolérance et à l'unité dans le monde musulman, signé par une cinquantaine de savants musulmans de premier plan, sunnites, chiites et ibadites.
- La lettre ouverte « *Common Word* », *Parole commune*, du 13 octobre 2007, axée sur le dialogue de paix entre

chrétiens et musulmans autour de deux axes principaux : l'amour du Dieu unique et l'amour du prochain. Signée par 138 savants, intellectuels et prédicateurs musulmans mondialement connus, elle est parue un an après la lettre ouverte des 38 savants musulmans au pape Benoît XVI suite à son discours à l'université de Ratisbonne, le 12 septembre 2006, considéré par ses savants comme portant atteinte à l'image de l'islam et des musulmans.

- La *Déclaration de Marrakech pour les droits des minorités religieuses dans les pays à majorité musulmane*, du 27 janvier 2016, adoptée par près de trois cents personnalités musulmanes, sous l'égide du roi du Maroc. S'appuyant sur la *Charte de Médine* adoptée, selon l'historiographie musulmane, par Muhammad, la déclaration se veut une réponse à la fois théologique et pratique aux exactions commises par Daesh à l'encontre des populations non musulmanes dans les territoires sous son contrôle.
- La *Déclaration de Washington de l'Alliance de la vertu pour le bien commun*, du 6 février 2018, adoptée à l'issue d'un congrès présidé par Abdallah Bin Bayyah pour appuyer les résolutions de la *Déclaration de Marrakech* et passer à un stade plus opérationnel.
- La *Déclaration de la fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune*, du 4 février 2019, signée conjointement par le pape François et le Grand imam d'Al-Azhar, Ahmad Al-Tayyeb, pour la promotion d'une culture de la paix et de la coexistence active.

- La *Déclaration de La Mecque*, du 31 mai 2019, adoptée à l'issue de la 14<sup>e</sup> session de l'Organisation de la coopération islamique, laquelle accueillait simultanément deux autres sommets d'urgence, celui du Conseil de coopération du Golfe et celui de la Ligue arabe, réunis sous l'égide de l'Arabie saoudite dans le contexte des frappes visant les installations pétrolières du royaume.

## DES RÉOLUTIONS À CARACTÈRE HAUTEMENT POLITIQUE

La quasi totalité des textes cités ci-dessus, bien que se situant *a priori* dans le champ religieux, ont été initiés ou promulgués à l'initiative d'autorités politiques de premier plan et de chefs d'États. On pourrait y ajouter la Conférence islamique internationale de Grozny qui a réuni, du 25 au 27 août 2016, plus de deux cents religieux et intellectuels musulmans du monde, sous l'égide du président tchétchène, Ramzan Kadyrov. L'une de ses résolutions, consistant dans l'exclusion du wahhabisme de l'appartenance à l'islam, a d'ailleurs suscité un grand remous dans le monde musulman sunnite.

On citera également l'appel du roi Mohammed VI et du pape François sur Jérusalem/Al Qods, Ville sainte et lieu de rencontre, du 30 mars 2019, dans lequel les deux chefs d'État plaident pour la préservation de Jérusalem comme patrimoine de l'humanité et lieu de coexistence pacifique.

Les différentes rencontres et sessions de travail qui ont présidé à la promulgation de ces déclarations indiquent le rôle actif que jouent, conjointement, les autorités politiques des pays d'islam et un certain nombre de leaders

religieux musulmans qui rayonnent depuis l'échelle régionale jusqu'au niveau mondial.

Certes, on peut interpréter d'une manière positive le plaidoyer actif des leaders religieux pour soutenir la paix et la coexistence pacifique entre les populations. À titre d'exemples, l'Indonésie a accueilli, le 11 mai 2018, à Bogor, la première Conférence tripartite des oulémas ; l'Arabie saoudite a accueilli, les 10 et 11 juillet 2018, à Djeddah et à la Mecque, la Conférence internationale des oulémas. Celle-ci a été l'occasion d'élaborer un communiqué pour soutenir la paix et la sécurité en Afghanistan, avec des recommandations d'actions concrètes.

De son côté l'Organisation de la coopération islamique, lors de sa 14<sup>e</sup> session, a officialisé le lancement du centre de la « Voix de la Sagesse » pour le dialogue, la paix et la compréhension. Son objectif principal est de développer un contre-discours au discours religieux extrême afin de lutter contre le terrorisme. Cependant, dans le même temps, le texte adopté accorde un blanc-seing aux autorités saoudiennes en se félicitant « *des efforts continus et de l'expérience unique du royaume d'Arabie saoudite dans le combat contre le terrorisme et l'extrémisme [...] ainsi que dans la mise en place d'un certain nombre de mécanismes, aux niveaux local et international, en vue de propager les préceptes islamiques authentiques* <sup>[\*]</sup> [...] ».

Cette déclaration contraste d'ailleurs avec les prises de position récente de Mohammed Al Issa, le secrétaire général de la Ligue islamique mondiale, et de la condamnation ferme du wahhabisme saoudien par les signataires de la *Déclaration de Grozny*, en 2016.

« Les différentes rencontres et sessions de travail qui ont présidé à la promulgation de ces déclarations indiquent le rôle actif que jouent, conjointement, les autorités politiques des pays d'islam et un certain nombre de leaders religieux musulmans qui rayonnent depuis l'échelle régionale jusqu'au niveau mondial. »

#### DES LEADERS RELIGIEUX TRÈS (TROP ?) PROCHES DE RÉGIMES AUTORITAIRES

C'est dans ce contexte général de positionnement de certains États des pays d'islam, sur fond de guerre ouverte entre l'Arabie saoudite et l'Iran, via des pays tiers et de velléités de leadership sur les populations musulmanes dans les pays à majorité non musulmane, qu'il convient d'analyser ces déclarations.

À titre d'exemple, Mohammed Al Issa fait partie des quelques leaders religieux musulmans de premier plan, à l'échelle internationale, qui développent un *lobbying* très actif en faveur de la paix et du dialogue inter civilisationnel. On trouve également l'action soutenue du cheikh mauritanien, Abdullah Bin Bayyah, dont le pres-

[\*] Cf. l'article 62 de la résolution de la 14<sup>e</sup> session de l'OCI.

tige s'étend auprès de nombreux chefs d'États et des Nations unies.

Outre leur caractère d'hommes de religion, les deux personnages ont en commun le fait d'avoir exercé les fonctions de ministre de la justice, pour le premier, et de juge à la Cour suprême de la République islamique de Mauritanie, pour le second. Leur action est arrimée à des stratégies étatiques : l'Arabie saoudite, pour le directeur général de la Ligue islamique mondiale, dans le cadre de la politique conduite par le prince héritier Mohamed Bin Salman pour transformer positivement l'image de son pays sur la scène internationale ; les Émirats arabes unis pour le cheikh Bin Bayyah, qui ont également cofinancé la rencontre de Marrakech, en 2016, et qui ont parallèlement soutenu le Grand imam d'Al-Azhar, Ahmad Al-Tayeb, avant que le président Sissi ne reprenne la main sur l'institution. La promotion d'un discours religieux sur la tolérance et la paix sert, dans une certaine mesure, de caution à la lutte ouverte contre toute contestation de la politique des États, notamment sur une ouverture plus grande des libertés individuelles, sous prétexte de la nécessité d'éradiquer l'islamisme et les mouvements apparentés aux Frères musulmans.

La liste des « arrimages » d'institutions religieuses pour la promotion du dialogue et de l'ouverture aux institutions étatiques des pays d'islam ne s'arrête pas là. L'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) par exemple, est une émanation directe de l'Organisation de la coopération islamique, soutenue également par la Ligue islamique mondiale pour, entre autres, favoriser le lien – on pourrait parler, à la limite, d'un lien d'assujettissement – entre les minori-

tés musulmanes de par le monde et leurs pays d'origine. Cette approche, qui se double d'une présentation particulièrement apologétique de l'islam, ne semble pas favoriser les libertés individuelles dans le champ islamique contemporain.

#### DES BASES FRILEUSES POUR FONDER UN DIALOGUE INTRA ET INTER-CIVILISATIONNEL

Deux critiques générales peuvent être formulées sur ces différentes déclarations d'intention. La première réside dans la formulation ambiguë de certaines résolutions, plus particulièrement celles touchant au respect de la liberté religieuse, qui sont en deçà de l'article 18 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* affirmant le primat de la liberté de pensée, de conscience et de religion. C'était, entre autres, le cas de la *Déclaration de Marrakech* de 2016. Pour les initiatives conduites par Al Issa et Bin Bayyah, la problématique est accrue par leur précédent statut de ministres de la justice de deux pays qui continuent à entraver, sur le plan du droit, les libertés individuelles, et à commettre des exactions vis-à-vis d'une partie de leurs populations respectives. La portée des déclarations d'intentions serait nettement plus considérable si elles s'accompagnaient de prises de positions fermes, de leur part, en faveur de l'égalité des droits stricte et de la condamnation des dispositions légales contrevenant ouvertement aux droits humains fondamentaux. Or, c'est plutôt la tendance inverse qui semble être la règle chez la plupart des représentants religieux qui ont ratifié ces différentes déclarations. La *Charte de la Nouvelle alliance pour la vertu* se démarque cependant des précédentes déclarations par le fait qu'elle mentionne, dans son préambule, l'importance

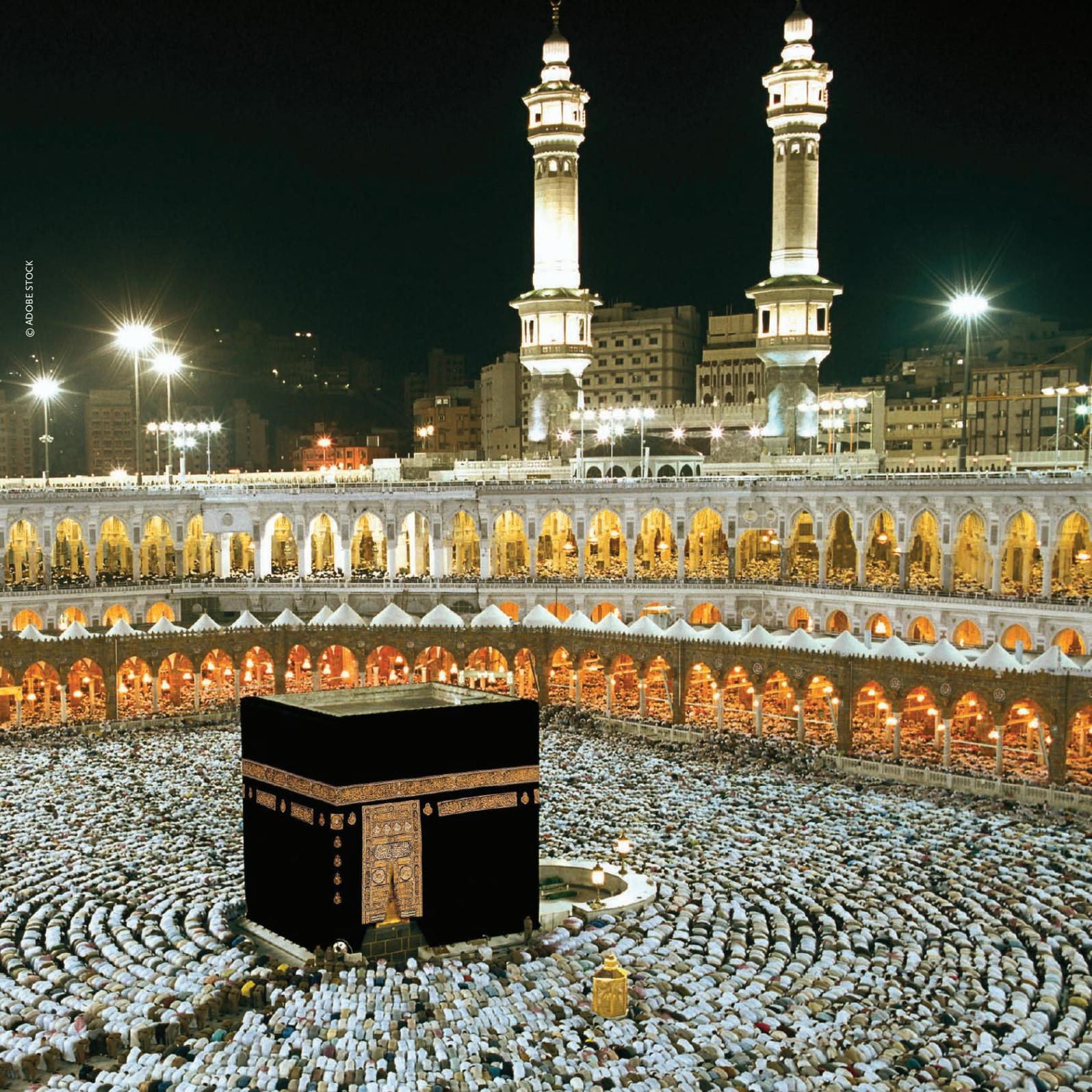
du texte de la *Déclaration des droits de l'homme*, promulgué en 1948. Mais le § 2 de son article 4, section 1, demeure toujours en-deçà de l'article 18 de la *Déclaration des droits de l'homme* sur la possibilité de changer ou de ne plus avoir de religion sans être persécuté. De plus, cette même charte, dans son article 15, section 6, stipule que « *tous les signataires de la présente Charte ont le droit de soumettre des réserves à l'un de ces articles* ». On comprendra aisément la dimension aléatoire de la portée pratique d'une telle déclaration si, *a minima*, ses signataires ont la faculté de ne pas s'engager sur l'ensemble du texte adopté. De son côté, Mohammed Al-Issa a signé, le 17 septembre 2019 à Paris, un *Mémoire d'entente et d'amitié* avec Haïm Korsia, Grand rabbin de France, François Clavairoly, coprésident du Conseil d'Églises chrétiennes en France, et Mgr Emmanuel Adamakis, président de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France. Là aussi, le texte affirme que « *les parties s'engagent à promouvoir la liberté de conscience et la liberté religieuse* », mais sans aller plus avant sur l'interdiction toujours en vigueur, en Arabie saoudite comme dans la plupart des pays d'islam, de changer de religion pour les musulmans.

On ne doutera pas de la bonne volonté du secrétaire général de la Ligue islamique mondiale de promouvoir un dialogue de paix et de respect des minorités religieuses – il s'est d'ailleurs rendu sur le site du camp nazi d'Auschwitz, le 23 janvier 2020, en compagnie d'une délégation musulmane, pour commémorer le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa libération –, mais la liberté de conscience nécessite une position plus claire que celle qu'il a adoptée en faveur du respect de la liberté de culte pour les minorités religieuses depuis qu'il était ministre de la Justice de son pays.

La seconde critique réside dans le lien que plusieurs déclarations établissent entre l'image dévalorisée de l'islam, au niveau mondial, et ce qu'elles considèrent comme des atteintes et des accusations non fondées contre l'islam et stigmatisant les musulmans de la part de personnes et d'entités qui seraient hostiles à l'islam. Bien entendu, il est impératif de condamner tous types d'exactions que des minorités nationales, ethniques, culturelles ou religieuses peuvent subir de par le monde, sans aucune restriction ou réserve. La *Charte du Forum pour la promotion de la paix dans les sociétés musulmanes* semble aller dans ce sens, avec cependant quelques accusations contre la modernité et sa perte de transcendance, formulées d'une manière édulcorée mais dans le même droit fil que les dernières déclarations de l'Organisation de la coopération islamique. Cette dernière s'oriente, entre autres, vers le déploiement de tout un éventail d'actions pour non seulement revaloriser l'image du « vrai islam » mais aussi lutter contre l'islamophobie par une action directe au niveau des Nations unies.

Encore une fois, les formulations adoptées dans la rédaction des textes laissent supposer que, pour qu'un dialogue apaisé et serein s'installe entre les représentants musulmans et leurs interlocuteurs, il faudrait s'abstenir de critique de l'islam, aussi bien au sein des musulmans que de la part des non musulmans.

Dans ce concert des voix musulmanes pour un dialogue de paix à l'échelle mondiale, le plus simple serait de débiter par une action directe au sein des pays d'islam afin que les libertés individuelles et l'orientation démocratique soient effectives. Cela représentera le meilleur gage de l'engagement vers le respect absolu des droits humains. ■



En mai 2019, la Mecque a accueilli une conférence internationale des religieux musulmans. Plus de 1 200 érudits en provenance d'une centaine de pays se sont réunis dans la ville sainte pour y célébrer les valeurs de l'islam.

## LA CHARTE DE LA MECQUE

LA TRADUCTION DE CE TEXTE, PUBLIÉ LE 29 MAI 2019, A ÉTÉ RÉDIGÉE PAR LE FRÈRE **EMMANUEL PISANI**, O.P. ET PUBLIÉE DANS LE *MIDÉO* 35.

### INTRODUCTION

De l'esplanade de Bayt al-Ḥarām, à l'ombre de la *Ka'aba* honorée, la présence au Congrès de la « Charte de La Mecque » de grands savants (*'ulamā'*) de la *Umma* islamique, à commencer par ses grands muftis, rappelle l'écho majeur et l'influence considérable de la « Charte de Médine » qui a été ratifiée par le Prophète il y a quatorze siècles, avec les différentes composantes de sa Médine illuminée, tant dans ses religions, ses cultures et ses ethnies. Cette Charte constitutionnelle a servi de modèle pour affermir les valeurs du vivre ensemble et pour réaliser la paix entre les composantes de la société humaine.

La « Charte de La Mecque » est un guide islamique, sa lumière est héritée des aspects saillants de cette Charte éternelle. Elle a été énoncée par de grands savants (*'ulamā'*) de la *Umma* islamique, à partir de leur *qibla* unifiante, pour traverser le monde du

XV<sup>e</sup> siècle de l'hégire et du XXI<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne.

L'émission de cette Charte en provenance de la Maison séculaire vers laquelle s'orientent les cœurs des musulmans est bien une confirmation de l'importance de sa référence spirituelle pour le monde islamique. C'est là où se trouvent la *qibla* de l'islam et des musulmans, la source de son rayonnement aux mondes issue de ce lieu immaculé qu'est La Mecque du Royaume arabe saoudien, là où l'on mentionne l'auguste mérite de ses dirigeants politiques en ce qu'ils ont assuré de grands services aux musulmans et à toute l'humanité.

Les musulmans, quand ils publient cette Charte sont représentés par leurs référents religieux qui se sont réunis, avec bénédiction. Leur rencontre a été honorée, tant du point de vue spatial que temporel, car ils ont avoisiné par leur rassemblement historique la Maison séculaire lors des derniers

dix jours du mois béni de Ramadan. Ils assurent qu'ils sont une part de ce monde et de ses activités civilisationnelles, qu'ils tendent à communiquer avec tous ses composants pour mettre en œuvre le bien pour l'humanité et affermir ses valeurs nobles et pour construire les ponts de l'amour et de l'harmonie humaine et combattre les pratiques de l'injustice, le choc des civilisations et les ravages de la haine.

## PRINCIPES

Ainsi, les conférenciers insistent sur les fondements de cette Charte historique qui inclut les bases et les principes suivants :

1. Les hommes avec leurs différences ethniques ont tous la même origine et sont tous égaux dans leur humanité, Dieu dit : « Ô vous les hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés de la même âme, puis a créé à partir d'elle sa femme et ensuite fait naître à partir d'eux de nombreux hommes et femmes. Craignez Allah, Celui qui vous interrogera, et respectez les entrailles qui vous ont portées. Dieu vous observe » (Sourate Les Femmes, 1). Tout comme Dieu a recouvert d'honneur divin tous les êtres humains. Il dit : « Nous avons ennobli les fils d'Adam et les avons transportés sur terre ferme et sur la mer. Nous leur avons accordé de bonnes nourritures et les avons préférés à beaucoup de ceux que Nous avons créés » (Sourate Le Voyage nocturne, 70).

2. Rejeter expressions et discours racistes et dénoncer toute parole odieuse d'arrogance

maquillée par les illusions de supériorité artificielle. Les plus proches de Dieu parmi les hommes sont les plus pieux envers Dieu. Dieu dit : « Le plus proche d'Allah parmi vous est le plus pieux parmi vous » (Sourate Les appartements, 13). De même, le meilleur d'entre vous est le plus pressé envers les gens, comme on le trouve dans le *ḥadīth* : « Le meilleur parmi les gens est le plus pressé à leur égard » (Ṭabarānī, *al-Mu'ğam al-kabīr*).

3. La différence entre les nations dans leurs croyances, leurs cultures, leurs natures et leurs manières de pensée est un vouloir divin (*qadarun ilahī*) tel que la sagesse de Dieu l'a décidée. Reconnaître cette loi universelle et la considérer avec la logique de l'intellect et de la sagesse conduisent à l'harmonie et à la paix humaine ce qui est préférable à l'arrogance et la confrontation à son encontre. Dieu dit (selon le sens des versets) : « Si ton Seigneur l'avait voulu, Il aurait rassemblé tous les hommes en une seule communauté, mais ils ne cessent pas de diverger » (Sourate *Hūd*, 118). Il revient à tous ceux qui sont guidés vers la vérité de l'exposer aux gens.

4. La diversité (*tanawwa'*) religieuse et culturelle dans les sociétés humaines ne justifie pas le conflit et l'affrontement, mais au contraire appelle à établir un partenariat civilisationnel « positif » (*iğābiya*), une communication efficace qui fait de la diversité un pont pour le dialogue, la compréhension, la coopération au bénéfice de tous. Elle stimule à s'investir au service de l'homme et de son bonheur, à rechercher des dénominateurs

communs (*muštarikāt al-ġāmi'a*), à les employer pour l'édification d'un état de pleine citoyenneté (*dawla al-muwāṭana al-šāmila*) fondé sur les valeurs, la justice, les libertés légales (*al-ḥurriyyāt al-mašrū'a*), le respect mutuel et l'amour du bien commun (*maḥḥabat al-ḥayr li-l-ġamī'*).

5. L'origine des religions célestes est unique – c'est la foi en Dieu le Très-Haut, l'Unique, qui affirme qu'il est sans associé – et en ses lois et ses diverses voies ; on ne devrait jamais assimiler la religion aux mauvaises pratiques politiques (*lāyaġūz al-rabṭ bayna al-dīn wa-l-mumārasāt al-syāsiyya al-ḥāṭi'a*) des dignitaires religieux.

6. Le dialogue des civilisations (*al-ḥiwār al-ḥaḍārī*) est le meilleur chemin pour parvenir à la juste compréhension de l'autre, à l'identification de dénominateurs communs et à surmonter les obstacles à la coexistence, à triompher des problèmes afférents. Cela contribue à la reconnaissance effective de l'autre, à son droit à exister, ainsi que tous les autres droits légaux, ce qui met en œuvre la justice, la compréhension entre les parties, en ce qu'elles renforcent le respect de leurs particularités, et dépassent les préjugés imputés aux querelles de l'histoire qui ont exacerbé le danger de la haine et des théories du complot. On ne doit plus généraliser les cas de déviance due à des aberrations dans les attitudes et les comportements. On doit affirmer que le passé est le passé et que nul ne peut se voir accusé de la faute d'un autre (*lā tazaru wāzira wizra uḥrā*) et ce, quels que soient les chapitres de l'histoire

que l'on peut invoquer, de la religion ou de la pensée, de la politique ou du nationalisme. Dieu dit : « Cette communauté a passé. Ce qu'elle a acquis par ses œuvres lui appartient et ce qu'elle vous a acquis vous revient ; vous ne serez pas interrogés sur leurs actes » (Sourate La Vache, 134). Dieu Le Très-Haut dit aussi : « “Qu'en est-il donc des premières générations ?” dit Pharaon. Moïse répondit : “La connaissance en est auprès de mon Seigneur, inscrite dans un livre. Mon Seigneur ne s'égare pas et il n'oublie pas” » (Sourate *Taha*, 51-52).

7. Sont innocentes les religions (*barā'a al-adyān*) et les philosophies des initiatives [malheureuses] de leurs adeptes et de leurs imposteurs, qui ne représentent que ceux qui les soutiennent, et les nombreuses lois qui n'appellent qu'aux principes du culte du Créateur et qu'à s'approcher de Lui en se mettant au service de ses créatures, en préservant leurs dignités, en promouvant leurs valeurs (*ta'zīzi qīmihum*), en améliorant au mieux le comportement, en préservant les relations familiales et sociales positives. Le Prophète (paix sur lui) a dit : « Je n'ai été envoyé que pour perfectionner le bon comportement » (Aḥmad, Musnad).

8. S'entre-aider pour en finir avec la destruction de l'homme et de l'habitat. La coopération (*ta'āwūn*) pour le bien de l'humanité se réalise par une alliance internationale (*ḥilf 'ālamī*) effective qui dépasse les théorisations et les slogans abstraits, et cela pour parvenir à corriger le désordre civilisationnel dont l'une des expressions et des conséquences est le terrorisme.

9. Promulguer des législations dissuasives contre les promoteurs de la haine, les instigateurs de la violence, du terrorisme et du choc des civilisations doit suffire à assainir les causes des conflits religieux et ethniques.

10. Les musulmans ont enrichi la civilisation humaine d'une expérience unique et substantielle et ils sont en mesure aujourd'hui de lui apporter de nombreuses contributions positives dont a besoin l'humanité dans les crises morales, sociales et environnementales dont elle souffre en l'absence de valeurs, et qui est un des effets négatifs de la mondialisation.

11. La lutte contre le terrorisme, l'injustice et l'oppression, le refus de l'exploitation des ressources des peuples et de la violation des droits de l'homme (*intihāq huqūq al-insān*) est un devoir pour tous. On ne peut permettre la discrimination ou le favoritisme (*muhābāt*) car l'éthique juste refuse toute disparité (*tag̃zi'a*), supprime l'injustice et soutient les causes justes. Il s'agit de former une opinion publique internationale qui le soutienne et qui établit la justice : c'est une obligation morale qu'on ne peut traiter avec négligence.

12. La Nature dans laquelle nous vivons est un don du Créateur pour les hommes. Il lui a consacré ce qui se trouve dans les cieux et sur la terre, aussi, l'usage intempestif des ressources naturelles, son gaspillage et sa pollution constituent une violation du droit et un préjudice aux droits des générations futures.

13. La thèse du conflit des civilisations, l'exhortation à la confrontation, le fait d'inspirer la peur de l'autre (*tahwīf al-āhr*) sont des manifestations de l'isolement, de l'arrogance suscitée par l'inclinaison raciste, la domination culturelle négative, le repli sur soi. Il s'agit là au mieux d'une erreur méthodologique, d'un manquement intellectuel ou encore d'un manque de foi dans les principes de la structure de la civilisation. Dès lors, d'aucuns exacerbent les conflits en vue d'un affrontement plutôt que de prévaloir une souveraineté naturelle et pacifique quand on en a le pouvoir naturel.

14. Les conflits et les affrontements contribuent à enraciner la haine, à attiser la haine entre les nations et les peuples, à entraver la mise en œuvre de l'exigence de la coexistence et de l'intégration nationale positive (*al-indimāğ al-waṭanī al-iğābī*), en particulier dans les pays à diversité ethnique et religieuse ; ils sont les premiers matériaux vecteurs de la violence et du terrorisme.

15. Le phénomène « d'islamophobie » est dû à un manque de connaissance de l'islam authentique, de son apport civilisationnel, ainsi que de ses hauts objectifs. La connaissance profonde de l'islam exige la vision objective qui rejette les idées préconçues pour pouvoir le comprendre en réfléchissant à ses principes et fondements, et non pas en se cantonnant à des déviances orchestrées par des imposteurs en son nom, et soutenir des propos extrémistes qui renvoient à tort à ses lois.

16. Renforcer les valeurs éthiques et nobles, encourager les pratiques sociales d'envergure est une obligation pour tous, au même titre que la coopération pour faire face aux défis moraux, environnementaux, familiaux, conformément aux concepts islamiques et humanistes communs.

17. La liberté individuelle (*al-ḥurriyat al-šahṣiya*) ne justifie ni l'atteinte aux valeurs humaines ni la destruction des systèmes sociaux. Il y a une différence entre la liberté et le chaos, et toute liberté doit s'arrêter au sein du périmètre des valeurs et des libertés des autres, des limites de la constitution et du régime (*nizām*), tout en étant respectueuse de la conscience publique (*al-wiḡdān al- 'ām*) et de la sérénité de la société (*sakīnat al-muḡtama 'ia*).

18. L'ingérence dans les affaires des États constitue une violation inacceptable, en particulier en ce qui concerne les stratégies d'hégémonie politique avec leurs convoitises économiques ou autres, la promotion d'idées sectaires ou encore la velléité d'imposer des *fatwas* au-delà de contextes et de situations différents tant du point de vue de l'espace que des coutumes particulières qui s'y rattachent. Ceci n'est pas autorisé, quelle que soit la motivation, aussi louable soit-elle, nonobstant une légitimité qui l'autorise par le biais d'une demande formelle, en raison d'un intérêt supérieur alors qu'il s'agit de faire face à un agresseur, un rebelle ou un fauteur de trouble, d'un appel à l'aide, de la protection ou du développement, etc.

« La liberté individuelle  
ne justifie ni l'atteinte aux valeurs  
humaines ni la destruction  
des systèmes sociaux.

Il y a une différence entre la liberté  
et le chaos, et toute liberté  
doit s'arrêter au sein du périmètre  
des valeurs et des libertés des autres,  
[...], tout en étant respectueuse  
de la conscience publique [...]. »

19. Les expériences réussies de développement au niveau international constituent un modèle à suivre pour prévenir toutes les formes de corruption, s'assurer que chacun répondra de ses actes de manière très claire, et s'employer à changer les modes de consommation qui entravent les programmes de développement, épuisent les richesses et gaspillent les ressources.

20. L'affermissement des sociétés musulmanes est de la responsabilité des institutions d'éducation et d'enseignement au moyen de leurs programmes, de leurs enseignants et de leurs outils afférents. De même, toutes les plates-formes d'influence en particulier la prédication du vendredi ou les institutions de la société civile, doivent affiner le sentiment religieux et le guider vers les concepts du juste milieu (*wasatiya*) et de tempérance

(*i'tidāl*), et mettre en garde contre l'attrait négatif qui conduit à donner trop d'importance aux théories du complot et aux conflits religieux et culturels, ou à semer la déception au sein de la communauté ou encore à éprouver seulement de la défiance envers les autres ou à exagérer.

21. Œuvrer à l'équilibre de la coexistence entre toutes les composantes religieuses, ethniques et culturelles à l'échelle de l'humanité appelle à la coopération des dirigeants du monde et de toutes les organisations internationales, à ne pas faire de différences – en ce qui concerne l'aide politique, économique ou humanitaire – entre les gens sur des bases religieuses, ethniques ou autres.

22. La citoyenneté globale pour tous est un devoir dicté par les principes de la justice islamique envers l'ensemble de la diversité nationale, dans le respect de la constitution et de la loi, exprimant la conscience nationale par consensus ou majorité, devoir que l'État doit respecter. De même, ses citoyens ont le devoir d'une sincère loyauté, de préserver la sécurité, la paix sociale, de protéger les espaces sacrés, tout cela conformément au principe du devoir mutuel (*istiḥqāq al-mutbādal*), des droits justes pour tous, y compris des minorités religieuses et ethniques.

23. L'attaque contre un lieu de culte est un acte criminel qui exige une réponse pénale ferme, des garanties politiques et sécuritaires fortes, tout en faisant face aux idées extrémistes qui les encouragent.

24. Le renforcement des initiatives et des programmes pour lutter contre la faim, la pauvreté, les maladies, l'ignorance, le racisme, la dégradation de l'environnement dépend de la solidarité de toutes les entités responsables qu'elles soient gouvernementales, internationales, civiles, et des militants impliqués au service de l'action humanitaire, de la protection de la dignité de l'homme et du respect de ses droits.

25. L'émancipation (*tamkīn*) légitime de la femme, conformément au cadre qui préserve les limites (*ḥudūd*) [fixées] par Dieu, est un de ses droits, et il n'est pas possible que perde la marginalisation de son rôle ou la dégradation (*imtihān*) de sa dignité, que ce soit en minimisant son importance ou en entravant ses chances tant dans les domaines religieux, scientifiques, politiques que sociaux ou autres, d'autant plus qu'elle détient en tout cela le rang qui lui revient sans qu'il y ait discrimination à son égard, que ce soit l'égalité des salaires et des chances, conformément à sa nature, et des critères de compétence et de parité justes envers tous. Entraver le déploiement de cette justice est un préjudice contre les femmes en particulier et pour la société en général.

26. Le soin [à apporter] aux enfants en matière de santé, d'éducation et d'enseignement est au premier rang des responsabilités des États, des organisations et des instituts publics et privés compétents, sans parler des responsabilités de la famille. Ils doivent en particulier s'impliquer à former leur pensée pour élargir les horizons et

renforcer leurs capacités ainsi que donner les moyens aux potentiels de leur créativité et leurs qualités de communication, et les préserver de toute déviance.

27. L'affermissement de l'identité de la jeunesse musulmane qui repose sur cinq piliers – la religion, la patrie, la culture, l'histoire et la langue – la protège contre les tentatives d'exclusion (*iqṣā'*) ou d'assimilation (*al-dawabān al-muta'ammad*) intentionnelle ou non intentionnelle et requiert la protection des jeunes contre les théories du choc des civilisations, contre l'embrigadement par la propagande, l'extrémisme intellectuel avec sa radicalité, sa violence ou son terrorisme. Il faut renforcer les aptitudes à communiquer des jeunes avec les autres par une conscience qui adopte la vision large de l'islam, son éthique de la bienséance (*adab*) qui rassemble les cœurs, notamment par les valeurs de tolérance, de coexistence dans la paix et l'harmonie qui prennent en considération l'existence de l'autre, préservent sa dignité et ses droits, sont conforme à la réglementation des pays dans lesquels ils résident, avec une coopération et des échanges bénéfiques avec lui, en conformité avec les concepts de « famille humaine » dont l'islam a affirmé les grands principes. Les instigateurs de cette charte soulignent l'importance de la création d'une instance internationale (par une initiative islamique) eu égard aux affaires de la jeunesse en général, qui pose au cœur de ses programmes la communication (*tawāṣil*) par le dialogue constructif de la jeunesse avec tous, tant au sein qu'en dehors du

monde islamique, en prenant en compte de manière claire et nette les thèses de tous les jeunes et de leurs questionnements, moyennant des compétences dans la science et la pédagogie, [l'aptitude] à partager avec les jeunes, à dialoguer, à débattre par un discours alternatif qui prenne en compte leurs temps et leurs sentiments, afin d'éviter l'absence qui a eu lieu, qui a créé un vide et a conduit à des conséquences négatives.

28. Toutes les décisions, initiatives et programmes doivent dépasser le stade théorique, les énoncés formels, la verbosité inutile, de sorte qu'ils aient un impact positif tangible qui reflète la gravité, la crédibilité et la force du système, en particulier en ce qui concerne l'instauration de la paix et de la sécurité internationales, et la condamnation des méthodes de génocide et d'épuration ethnique, le déplacement forcé [des populations], le trafic des êtres humains et l'avortement illégal.

29. Ne sont habilités à traiter des affaires de la *Umma* islamique, à parler en son nom dans les affaires religieuses et en tout ce qui la concerne, que les savants fermement enracinés dans des rassemblements comme celui de la Conférence relative à cette charte, et qui se distingue par la bénédiction de ce lieu qui est la *qibla* unifiante. Le travail religieux et humanitaire commun en vue de l'intérêt de tous exige la collaboration de tous, sans exclusion, racisme ou discrimination à l'encontre des fidèles d'une religion, ou de la race ou de la couleur. ■

nce:

الملتقى السادس لمندى تعزيز السلام  
دور الأديان في تعزيز التسامح:  
من أبعك إلى الأبرام  
لوطي 09 إلى 11 ديسمبر 2019



En décembre 2019, un groupe d'intellectuels et de représentants religieux musulmans, parmi les plus respectés au monde, se sont joints à des experts gouvernementaux et des personnalités issues d'organisations de la société civile pour signer, à Abu Dhabi, une nouvelle charte en vue de bâtir une paix mondiale basée sur la tolérance et la liberté religieuse.

# LA CHARTE DE LA LA NOUVELLE ALLIANCE DE LA VERTU

document

LA TRADUCTION DE CE TEXTE, PUBLIÉ À ABU DHABI, LE 10 DÉCEMBRE 2019, A ÉTÉ RÉDIGÉE PAR LE PÈRE **RAPHAËL DEILLON**, PÈRE BLANC.

Lancée et proposée au cours du dernier jour de la 6<sup>e</sup> Assemblée du forum pour la promotion de la paix dans les sociétés musulmanes, qui s'est tenue à Abu Dhabi, la « Nouvelle Alliance de la Vertu » vise à faire passer la liberté religieuse, la coopération et la tolérance de l'état de simples possibles à des engagements éthiques et à des obligations juridiques essentielles, en ce qui concerne en particulier la protection des lieux de culte dont les attaques ont menacé la liberté religieuse dans de nombreuses parties du monde.

## PRÉAMBULE

LES SIGNATAIRES DE CETTE ALLIANCE,

Confirmant à la fois les valeurs partagées par tous les croyants de la foi abrahamique et les droits dont sont dotés tous les êtres humains ;

Affirmant que les religions de la famille abrahamique ont en commun des traditions théologiques et éthiques propres, chacune mettant en valeur les

vertus humaines et chacune sollicitant paix, respect et tolérance pour pouvoir se développer ;

Affirmant que la collaboration entre les peuples de toutes confessions ou croyances religieuses fournit un moyen efficace de renforcer les fondements de la paix dans le monde ;

Affirmant qu'une alliance entre des peuples de toutes confessions, chacune s'appuyant sur sa tradition respective pour mettre en valeur les vertus propices au respect, à la tolérance et à la paix, peut aider à éteindre les flammes de la guerre et venir à bout des semeurs de terreur et de violence ;

Rappelant que, dans des cas majeurs, l'institution d'accords et de chartes a historiquement eu un impact considérable sur les relations internationales et l'instauration de la paix, de la justice, de la liberté et de la tolérance ;

Rappelant que, parmi ces accords, il y eut dans l'histoire « L'Alliance de la Vertu », conclue à La Mecque au VII<sup>e</sup> siècle ;

Rappelant qu'un autre accord de ce type vit le jour sous le nom de *Déclaration universelle des droits humains*, promulguée en 1948 ;

Considérant l'état actuel des choses dans le monde et rappelant que la religion continue de jouer un rôle vital dans la gouvernance mondiale et la diplomatie culturelle, il y a un besoin urgent d'une Alliance de la Vertu pour ce XXI<sup>e</sup> siècle ;

S'appuyant sur le droit international et les résolutions des Nations unies ;

S'appuyant sur le *Message d'Amman* (novembre 2004), la lettre ouverte « *Common Word* » (octobre 2007), la *Déclaration de Marrakech pour les droits des minorités religieuses dans les pays à majorité musulmane* (janvier 2016), la *Déclaration de Washington de l'Alliance de la vertu pour le bien commun* (février 2018), la *Déclaration de la fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune* (février 2019), la *Déclaration de La Mecque* (mai 2019) ;

Reconnaissant la *Déclaration de l'Église catholique romaine sur la liberté religieuse* qui a fondé sa reconnaissance de la liberté religieuse pour tous les peuples sur la dignité humaine ;

Reconnaissant également d'autres déclarations affirmant les valeurs exprimées dans cette Charte et leur importance dans les diverses traditions et confessions religieuses ;

Inspiré par l'*American Peace Caravan*, à Abu Dhabi (mai 2017), Rabat (octobre 2017) et les nombreuses conférences qui ont eu lieu au Forum pour la promotion de la paix dans les sociétés musulmanes ;

Considérant les recommandations des cinq assemblées annuelles du Forum pour la promotion de la paix (2014-2018), qui ont inspiré la Nouvelle Alliance de la Vertu ;

Approuve, par la présente, la Charte d'une Nouvelle Alliance de la Vertu.

## SECTION 1. DÉFINITIONS ET CHAMP D'APPLICATION

### ARTICLE 1 - DÉFINITIONS

Cette charte comprend les termes suivants :

1. L'Alliance de la Vertu fait référence, du point de vue islamique, au pacte préislamique fondé sur la vertu, le caractère honorable et les valeurs nobles communes à la famille humaine, quelle que soit son appartenance tribale, ethnique ou religieuse.

2. La Nouvelle Alliance de la Vertu fait référence à l'alliance détaillée dans la présente charte ; elle appelle à la mise en valeur des vertus telles qu'elles sont comprises par les trois religions abrahamiques au service de la paix, de la tolérance et de la compréhension mutuelle entre tous, sans distinction de race, d'ethnie ou de religion.

3. La famille abrahamique fait référence aux confessions juive, chrétienne et musulmane, mais relève de valeurs partagées par tant de traditions religieuses au monde.

4. La valeur de vertu s'applique aux personnes qui adhèrent aux valeurs communes de l'humanité et qui favorisent la paix, la justice, la tolérance et le respect pour tous.

5. Les droits. Il existe au moins deux façons de voir les droits humains. La première concerne les

droits créés par les gouvernements, qui ont toute leur valeur quand ils s'appliquent à tous et respectent les normes de la dignité humaine et de la justice. L'autre, concerne les droits qui préexistaient à l'État et qui sont inhérents à chaque être humain du simple fait qu'il existe. Ces droits sont généralement compris comme dérivant d'une source plus grande que l'homme, telle que Dieu pour le croyant ou la nature pour le non-croyant. Ces droits doivent être reconnus et protégés par tout État de droit et compris comme nécessaires à la dignité humaine et à l'épanouissement social.

6. Les valeurs. Les valeurs ont deux dimensions : les vertus personnelles, telles que la miséricorde et l'altruisme, et les vertus civiques, comme l'hospitalité, le bon voisinage, la solidarité et l'aide à ceux qui sont dans le besoin. Les sociétés devraient favoriser les deux dimensions et organiser les sociétés conformément à ces valeurs humanitaires. Remarque : les définitions ci-dessus n'ont pas nécessairement le même sens que ces termes utilisés dans d'autres contextes.

### ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION

1. Les signataires de la présente Charte, qu'ils appartiennent à la famille abrahamique ou à d'autres traditions de foi, s'engagent à vivre selon les valeurs qui y sont contenues.

2. Rien dans la présente Charte ne viole l'autorité des nations, ni ne contrevient à leurs lois en vigueur conformément à l'article 29 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

## SECTION 2. MOTIVATIONS

ARTICLE 3 - LES MOTIVATIONS DE LA NOUVELLE  
ALLIANCE DE LA VERTU COMPRENNENT

1. L'augmentation dans le monde des cas qui relèvent de la persécution religieuse et de la discrimination fondée sur la religion ou la croyance et les attaques de lieux de culte, telles que mentionnées dans la résolution adoptée par le Conseil des droits humains des Nations unies sur « La lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence contre les personnes, fondées sur la religion ou les croyances » (A/HRC/RES/16/18, 2011).

2. La fausse accusation selon laquelle la religion comme telle est intrinsèquement violente et donc responsable du phénomène de terrorisme. Les formes extrémistes, violentes et intolérantes de religion menacent la religion librement choisie et librement exercée.

3. La conviction que nous partageons de fait des valeurs identiques – universelles et qui transcendent la culture, l'époque ou la région – et qu'elles doivent être vécues. Les valeurs partagées des religions abrahamiques incluent, en particulier, la foi, la bonté, la prudence et la foi en la dignité humaine universelle.

4. L'angoisse existentielle résultant de la perte moderniste de transcendance, d'un modèle de développement dont les prémisses matérialistes

ne tiennent pas compte des besoins et du bien-être moral de tous les êtres humains, et la prolifération des armes de destruction massive.

5. La mondialisation, avec la tension qui en résulte entre une réalité mondialiste dominée par la standardisation, l'hégémonie du sécularisme et du consumérisme et le provincialisme des coutumes et des croyances de nombreuses sociétés aux prises avec ces nouvelles conditions.

6. Une mentalité technocratique qui influe grandement sur les progrès technologiques, dont certains, au lieu d'être destinés à améliorer le bien-être de l'humanité, peuvent avoir des implications immorales pouvant à la fois porter atteinte à la dignité humaine et perturber l'équilibre écologique.

7. L'économie privée d'un cadre moral, ainsi que la séparation de l'*homo economicus* de l'*homo religiosus*, remplaçant ainsi l'humain et le spirituel par la force corporelle et le matériel.

## SECTION 3. PRINCIPES

ARTICLE 4 - LA NOUVELLE ALLIANCE DE LA VERTU  
REPOSE SUR LES PRINCIPES SUIVANTS :

1. La dignité humaine. Toutes personnes, indépendamment de leurs races, religions, langues et ethnies, en vertu de l'âme divine qui a été insufflée en elles, sont dotées de dignité par leur Créateur Tout-Puissant.

2. La liberté de conscience et de religion ou de croyance. Il n'y a aucune contrainte en religions ou croyances, les gens ont le droit de choisir leurs croyances et de pratiquer leur foi sans avoir peur d'être persécutés. Il incombe à l'État de protéger la liberté religieuse, y compris la diversité des religions qui garantit la justice et l'égalité entre tous les membres de la société.

3. La tolérance. La foi des autres doit être protégée par la loi et sa culture respectée ; les différences doivent être considérées comme une source d'enrichissement et non de conflit.

4. La justice. La justice et l'équité sont la base de toute transaction humaine, tandis que la charité envers les autres reste la voie la plus vertueuse et la plus convenable.

5. La paix. À l'exception de la légitime défense ou de la protection d'innocents, la violence doit être rejetée, que ce soit au niveau individuel ou de l'État (guerre) et tous les moyens pacifiques doivent être recherchés pour résoudre les conflits entre individus ou groupes.

6. La clémence. La clémence est le meilleur moyen de réaliser l'alliance divine de la foi, de la vérité et de la charité : *« Quiconque manque de pitié envers autrui se prive de la miséricorde de Dieu. »* *« Dieu est miséricordieux envers ceux qui font miséricorde. »*

7. L'amabilité. L'amabilité envers les autres ne devrait faire aucune différence entre les amis, les

*« Le respect des alliances.  
Le devoir qui incombe  
à tous est celui d'honorer  
les contrats et les engagements  
pris, ce qui assure  
la sécurité et  
l'harmonie sociale. »*

parents ou les étrangers, que nos actions soient dues à nos liens familiaux ou par souci désintéressé pour les autres.

8. Le respect des alliances. Le devoir qui incombe à tous est celui d'honorer les contrats et les engagements pris, ce qui assure la sécurité et l'harmonie sociale.

9. La solidarité. La solidarité signifie que l'on s'identifie concrètement au bien-être de l'autre et que l'on s'engage à le réaliser.

#### SECTION 4. OBJECTIFS

##### ARTICLE 5 - MOBILISER DES CHEFS RELIGIEUX POUR PROMOUVOIR LA PAIX ET LA SÉRÉNITÉ

À la lumière des principes ci-dessus, il est du devoir des chefs religieux de travailler à répandre et à garantir la paix et la Sakinah (sérénité) par les moyens suivants :

1. Coopérer entre adhérents de la famille abrahamique et personnes d'autres origines religieuses et croyances de notre famille humaine élargie.

2. Se soulever contre l'extrémisme, la violence et tout discours d'incitation à la violence et au sectarisme.

3. Promouvoir une approche conciliante dans chaque communauté religieuse afin que le respect mutuel soit renforcé sur tous les plans.

#### ARTICLE 6 - UNE CITOYENNETÉ POSITIVE ET RESPONSABLE

La citoyenneté est à la fois bénéfique et un devoir civique quand :

1. Elle repose sur la liberté, l'égalité, le pluralisme et le respect mutuel.

2. L'exercice des droits est compatible avec la protection de l'harmonie sociale et la préservation de l'ordre public conformément à l'article 29 de la *Déclaration universelle des droits humains*.

3. Elle promeut la non-violence et une culture de solidarité sociale face aux défis de société qui se posent.

#### ARTICLE 7 - ENCOURAGER LES GENS DE TOUTES CONFESSIONS À SE RESPECTER MUTUELLEMENT

Fondamentalement, respecter la religion d'autrui, c'est respecter la dignité humaine. Les êtres humains sont par nature en recherche de vérité. Quand ils croient avoir découvert la vérité religieuse, ils méritent – en raison de leur personne – le respect de leurs semblables. En tant que tel, le

respect de la religion d'autrui est une vertu primordiale qui permet à la fois l'épanouissement humain individuel et le bien commun.

Dans la pratique, le respect des autres religions implique :

1. De protéger les symboles sacrés et les sensibilités religieuses des autres traditions religieuses.

2. Le respect des autres religions n'empêche pas un dialogue honnête sur ce qui est perçu comme vrai ou faux dans d'autres religions, y compris la sienne.

3. La coopération de principe autour de valeurs partagées.

#### ARTICLE 8 - PROTÉGER LES DROITS DES MINORITÉS

Toutes les minorités ethniques, religieuses et linguistiques ont le droit de vivre sans avoir à subir de persécution d'aucune sorte. En outre, ils ont le droit de vivre en citoyens égaux et à part entière dans leurs sociétés respectives, en s'appuyant sur leurs croyances les plus fondamentales pour pouvoir s'engager avec leurs valeurs et leur morale dans la vie publique de ces sociétés.

#### ARTICLE 9 - SOUTIEN AUX ACCORDS INTERNATIONAUX

Nous appuyons ces accords et engagements internationaux qui relèvent la dignité et la vertu humaines car :

1. Ils sont une source de droit et de normes internationales et peuvent contribuer à la sécurité mondiale.

2. Ils constituent un moyen important pour promouvoir une coopération pacifique entre les

nations dont les systèmes politiques, sociaux et économiques diffèrent.

3. Ils incarnent le concept de citoyenneté « de contrat » qui prévaut dans la présente Charte.

## SECTION 5. DOMAINES ET MOYENS

Concernant l'amélioration des conditions humaines du travail, la Nouvelle Alliance de la Vertu peut y contribuer en de nombreux domaines. Cela peut se faire en utilisant certains des moyens énumérés ci-dessous.

### ARTICLE 10 - LE DOMAINE DE LA FAMILLE

En redonnant à la famille l'importance qu'elle a pour favoriser l'éclosion des vertus, de la justice, de la paix, du savoir-vivre et de la tolérance.

### ARTICLE 11 - LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Cela impliquerait de :

1. Préconiser que le développement du caractère et de l'éducation est indissociable et que les programmes pédagogiques devraient intégrer des cours de morale. Le comportement individuel et en société y gagnera.
2. Plaider pour que l'éducation religieuse soit revue et développée pour s'ajuster au développement moderne qui s'effectue dans d'autres domaines, y compris, par exemple, comme l'indique les directives d'Abu Dhabi de 2009, sur l'enseignement de la tolérance interconfessionnelle.

### ARTICLE 12 - LE DOMAINE DU TRAVAIL HUMANITAIRE

Cela impliquerait de :

1. Promouvoir et propager les vertus d'hospita-

lité, celle du bon Samaritain, accueillir les réfugiés et les migrants, aider les pauvres, soulager la faim et les souffrances, protéger les personnes vulnérables, procurer les soins indispensables et aider toute personne dans le besoin où qu'elle soit.

2. Plaider pour un renforcement des efforts humanitaires, tels que la lutte contre la faim.

### ARTICLE 13 - LE DOMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cela impliquerait d'aider les Nations unies à atteindre ses « dix-sept objectifs de développement durable du programme de développement durable à l'horizon 2030 » (septembre 2015).

## SECTION 6. REMARQUES FINALES

### ARTICLE 14 - SIGNATAIRES

Tous ceux qui souscrivent aux articles ci-dessus sont appelés à adhérer et à rejoindre la Nouvelle Alliance de la Vertu.

### ARTICLE 15 - CLAUSES ET AMENDEMENTS

Tous les signataires de la présente Charte ont le droit de soumettre des réserves à l'un de ces articles.

### ARTICLE 16 - LANGUES OFFICIELLES

Cette charte a été ratifiée en langues arabe et anglaise. Toutes les autres langues doivent s'appuyer sur ces versions.

### ARTICLE 17 - EXÉCUTION

Cette charte sera exécutée. ■

# Le pardon au regard de la foi chrétienne

TEXTE > MGR CLAUDE RAULT, PÈRE BLANC

**La joie de Dieu est dans le pardon. Mais nous ne sommes pas Dieu et nous éprouvons combien il peut être difficile de pardonner !**

## Le pardon, une exigence évangélique incontournable

La joie de Dieu est dans le pardon. C'est ainsi que Jésus nous le dit dans l'une de ses « paraboles de la miséricorde » : « *Il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se repend que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de repentir* » (Lc 15,7). Il en est ainsi parce que Dieu est Amour et Amour inlassable. S'il en est ainsi pour Dieu, il peut en être ainsi pour nous. Le lien entre son Amour et son pardon est inséparable. Il pardonne parce qu'il est Amour.

Mais nous ne sommes pas Dieu, et nous éprouvons combien il peut être difficile

de pardonner ! Pourtant, l'Amour que nous recevons de Lui nous invite à pardonner ; et ce n'est pas plus facile pour autant ! Reportons-nous à un des enseignements de Jésus sur la vie fraternelle. L'apôtre Pierre lui demande : « *Seigneur, combien de fois mon frère pourra-t-il pécher contre moi et devrai-je lui pardonner ? Irai-je jusqu'à sept fois ? Jésus lui dit : je ne te dis pas jusqu'à sept fois mais jusqu'à soixante-dix-sept fois* » (Mt 18, 21-22). Jésus met décidément la barre à une hauteur humainement inaccessible ! Et pourtant presque chaque jour, et même plusieurs fois, dans la prière du *Notre Père*, nous faisons cette demande : « *Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés* » (Mt 6, 12) ! Ce qui revient à dire que le

pardon tel que l'envisage Jésus n'est pas à portée humaine, sauf si Dieu lui-même vient à notre secours, que nous en ayons conscience ou non. Toujours est-il que l'exigence du pardon dans notre vie chrétienne est incontournable !

## Le péché, une rupture que le pardon de Dieu vient combler

Le don de la vie de Jésus en est la preuve. Combien de fois est-il affirmé dans le Nouveau Testament que Jésus est mort « *pour le pardon des péchés* » ? Le péché est une coupure consciente et volontaire de ce lien d'Amour qui nous relie à Dieu et à notre prochain. S'il est coupé, qui peut refaire ce lien sinon Dieu ? En Jésus Il vient reconstruire le pont qui peut



© PHILIPPE LISSAC/GODONG

nous faire franchir l'abîme que le péché met entre nous et Dieu, entre nous et notre prochain lorsque nous avons rompu cette relation.

Il est vrai que nous pouvons être témoins d'un pardon vrai, profond, chez des personnes qui n'ont pas nécessairement foi en une Transcendance. Pouvons-nous alors dire que cet acte est tout à fait indé-

pendant d'une relation que Dieu peut nouer dans l'inconscient de la personne, au plus profond de son cœur? C'est un domaine que nous ne pouvons sonder. Car tout est possible à Dieu!

La parabole de Jésus qui suit la demande de Pierre porte sur le pardon refusé et le sort impitoyable réservé à celui qui le refuse en est la marque: «*C'est ainsi que*

*vous traitera aussi mon Père céleste si chacun de vous ne pardonne pas à son frère du fond du cœur*» (Mt 18,35). Il y aurait de quoi baisser les bras! Aux yeux de Dieu nous sommes en effet des débiteurs insolvables, et pourtant le pardon est toujours possible, et pardonner à son frère, c'est aussi renouer notre lien avec Dieu qui, Lui, ne cesse d'aimer. Cette remarque de Jésus aurait de quoi nous

## fiche pastorale

décourager. Mais Dieu n'est pas un justicier ! Il est Amour. Il n'est qu'Amour, mais un Amour qui ne s'impose pas. Il se propose, il se donne. Il se reçoit et peut même être refusé. Ainsi Dieu ne force pas la liberté humaine : elle est la preuve qu'Il nous prend au sérieux. Alors, comment pardonner ?

Le pardon intervient dans un acte de volonté. Il va bien au-delà d'un sentiment éprouvé. Il est une démarche consciente et volontaire de la personne vis-à-vis de celui qui a offensé. Et cela, nous dit Jésus « *jusqu'à soixante-dix sept fois* » !

Parce que Dieu est ainsi. Il ne cesse de pardonner à ceux qui se repentent et qui reviennent vers Lui. Il est le Pardon, jusqu'au bout, jusqu'à l'ultime moment de la Rencontre. Jésus sur la croix implore le pardon pour ses bourreaux « *Père, pardonne-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font* » (Lc 23,34). D'avance, il accueille dans le Paradis le bandit qui reconnaît la justice de sa propre condamnation (Lc 23,43). Du côté de Dieu, le pardon est toujours possible, toujours ouvert.

Du côté du pécheur, la seule condition est de se reconnaître ainsi, c'est-à-dire d'admettre que nous avons coupé nous-mêmes ce lien, cette relation avec Dieu

ou avec le prochain. Car jamais nous ne pouvons prétendre être « juste » devant Lui. Nous Lui serons toujours redevable, voire même humainement insolubles !

Ce qui attire le pardon de Dieu sur nous est cette conscience que nous avons de vivre dans une dépendance amoureuse vis-à-vis de Lui. Le « pharisaïsme » est dans l'enferment sur soi, le fait de ne rien devoir à Dieu, et de se dire que c'est Lui qui nous est redevable ! Dans la parabole du pharisien et du publicain (Lc 18, 9, 14), c'est le publicain qui se reconnaît pécheur qui est pardonné.

### **Le pardon et notre condition humaine**

Cette présentation du pardon peut sembler très utopique... et vu la hauteur de la barre, c'est vrai ! Mais Dieu qui est riche en miséricorde tient aussi compte de notre condition humaine ! Nous ne sommes pas des êtres désincarnés. Il n'exige pas de nous que nous soyons parfaits, mais que nous soyons vrais ! Nous portons tous et toutes une blessure originelle qui nous entraîne vers le mal. Il le sait, Il nous connaît, comme une mère connaît l'enfant qu'elle a mis

au monde. Il nous offre le pardon pour qu'il soit donné ou pour qu'il soit reçu. Dans les deux cas, nous avons une démarche à faire, une main à tendre, dictée par notre liberté et notre vouloir. L'amour propre, le renfermement sur moi peut être l'obstacle au pardon reçu ou donné. Dans un cas comme dans l'autre, il exige beaucoup d'humilité, mais il est source de vrai bonheur. Le pardon, c'est l'au-delà du don. S'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir, il en est ainsi du pardon : celui qui le donne est rempli de bonheur, celui qui le reçoit aussi. Il en est ainsi de notre Dieu miséricordieux, il en est ainsi de nous-même. Si la joie de Dieu est de pardonner, il nous fait partager sa joie en pardonnant. Et il nous fait partager aussi la joie de recevoir le pardon.

### **Le pardon et nos blessures causées par l'offense**

Mais, encore une fois, ce n'est pas si facile... L'offense blesse, parfois profondément. Et le pardon ne fait pas toujours disparaître la blessure ! Dans une certaine mesure, c'est d'un autre ordre, parce que cela atteint le domaine du sentiment. Je puis rester blessé d'avoir

offensé («J'ai fait telle chose et je ne me le pardonnerai pas!») et blessé d'avoir été offensé. Cette blessure fait partie de notre condition humaine, et elle peut être profonde. Elle n'empêche pas que le pardon soit réel. La meilleure image que nous puissions contempler est celle de Jésus après sa Résurrection. «*Jésus vint et se tint au milieu et il leur dit: "Paix à vous". Ayant dit cela, Il leur montra ses mains et son côté. Les disciples furent remplis de joie à la vue du Seigneur*» (Jn 20, 19-20). Les traces de Ses plaies restent là, et elles deviennent source de paix et de joie pour ses disciples.

L'expression courante: «*Je pardonne, mais je n'oublie pas*» reste ambiguë. Elle peut être le signe que le pardon n'a été donné que verbalement et n'est pas du fond du cœur. Et il reste empreint d'une certaine amertume, voire même d'un secret et inavoué désir de vengeance... Elle peut aussi venir de ce que j'ai été blessé profondément, et c'est parfois le cas. On ne guérit pas si vite de l'offense subie. Elle peut même laisser des traces quasi indélébiles.

Mais ces traces n'empêchent pas que le pardon soit réel et profond. Le signe de

*« Le pardon, c'est l'au-delà du don.  
S'il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir,  
il en est ainsi du pardon : celui qui le donne  
est rempli de bonheur, celui qui le reçoit aussi.  
Il en est ainsi de notre Dieu miséricordieux,  
il en est ainsi de nous-mêmes.  
Si la joie de Dieu est de pardonner,  
il nous fait partager sa joie en pardonnant.  
Et il nous fait partager aussi la joie  
de recevoir le pardon. »*

son authenticité est qu'il nous laisse avec une paix profonde. Et cette joie d'avoir pardonné est le signe d'un pardon vrai et sans retour, qui me fait partager la joie de ce Dieu aimant et aimé: Il est venu accompagner la démarche de ce pardon qui est au-delà de mes forces humaines.

Le livre de la Genèse (32, 23-33) nous rapporte le récit du combat de Jacob avec l'Ange. Jacob a une dette envers son frère à qui a été subtilisé le droit d'aînesse par l'intervention frauduleuse de sa mère. Longtemps après, il s'apprête à rencon-

trer son frère, et ne sait quelle sera l'issue de cette confrontation. Avant de passer le torrent qui le sépare de lui, il lutte avec l'Ange pour obtenir la bénédiction qui peut apporter une issue heureuse à la rencontre. Il combat toute la nuit, et voici que l'Ange le frappe à la hanche. Il restera boiteux, mais il obtient la bénédiction de Dieu. Et il pourra se réconcilier avec son frère. Il en est ainsi du pardon. Il peut nous laisser boiteux, blessé, mais béni, révélateur de ce Dieu qui ne sait que bénir et pardonner, fût-ce au prix de cette blessure que nous laisse Sa Miséricorde. ■

# Le pardon au regard de la foi musulmane

TEXTE > ABDESSALEM SOUIKI, IMAM ET THÉOLOGIEEN, MARSEILLE

**L'homme a besoin de pardonner comme il a besoin de se faire pardonner, par ses semblables et par Dieu.**

L'homme cheminant vers Dieu vit dans l'espérance de pouvoir dépoussiérer progressivement son cœur des mauvaises herbes que sont la rancune, l'amertume, l'irascibilité et autre orgueil, pour permettre la renaissance et l'éclosion des bribes de qualités divines enfouies en lui sous les décombres de la passion et de l'inadvertance.

## L'homme en quête des qualités de Dieu en lui

L'homme porteur en lui de cette profonde et ontologique tendance vers l'asymptote divine qui le prédispose à communier avec Dieu, trouvera du sens et du bonheur à cultiver en lui toutes les qualités divines à même de l'installer dans le recueillement.

*« Belle et mauvaise action ne s'équivalent : repousse la mauvaise par une plus belle, et voilà que celui qu'opposait à toi l'inimitié mutuelle prend les traits d'un allié chaleureux. Il est vrai qu'une telle magnanimité n'est accessible qu'aux patients et elle n'est accordée qu'à ceux qui sont généreusement dotés en vertu. »* (Sourate 41, 34-35).

## Le Prophète s'entretient dans le pardon

Le Prophète disait : « *Certes mon cœur s'ennuie et, par Dieu, je ne cesse d'implorer le pardon de Dieu.* » Cet aveu de la bouche du prophète nous fournit un panel de pré-

cieux enseignements. Il nous instruit sur l'extrême corruptibilité de l'homme intérieur et la nécessité de veiller à sa pureté, en se maintenant dans un état d'éveil spirituel et en entretenant une soif du divin et une proximité avec Dieu à même de prévenir notre cœur de la moisissure et de la corrosion. Le cœur est la province de Dieu ! Notre salut est tributaire de son entretien ! Restituer son acuité visuelle à l'œil du cœur après chaque chute qui en enténébre une partie est une nécessité vitale. Aussi, le choix et l'insistance sur la notion de pardon est édifiante, dans le sens où le choix de l'œil par lequel on demande à Dieu de nous regarder sera le même par lequel on finira par regarder Dieu et nos semblables. Roland Barthes disait presque pareil : « *L'œil par où je vois Dieu est le même par où Il me voit* » <sup>[1]</sup>.

Si l'œil de l'amertume et de l'aigreur fait broyer du noir, confond le fauteur avec sa faute et ne perçoit de la réalité que les aspects dissonants, l'œil du pardon, quant à lui, entrevoit la beauté de la perfectibilité à travers la laideur poreuse de la faute !

« Combien est préférable la chute qui suscite humilité et prise de conscience, à la bonne action qui complaît son auteur dans la vanité et l'autosuffisance » écrivait Ibn attah d'Alexandrie.

Le propos du Prophète nous présente le pardon, non comme une chose à donner ou à recevoir ponctuellement, selon que l'on soit offensé ou offenseur, mais comme un filigrane transversal qui traverse le déroulé de notre vie, un art de vivre, un état d'esprit à même de façonner notre être dans le monde et notre perception de la réalité. Le corollaire de cette manière de présenter le pardon consiste à le considérer telle une semence cultivée dans le cœur et s'y « ensouchant » jusqu'à le façonner et le faire resplendir de toutes les couleurs de la beauté et de la bonté, en tous moments et dans toutes les situations de la vie. L'homme a besoin de pardonner comme il a besoin de se faire pardonner, par ses semblables et par Dieu.

« Le propos du Prophète nous présente le pardon,  
non comme une chose à donner  
ou à recevoir ponctuellement,  
selon que l'on soit offensé ou offenseur,  
mais comme un filigrane transversal  
qui traverse le déroulé de notre vie,  
un art de vivre, un état d'esprit à même de façonner  
notre être dans le monde et notre perception de la réalité. »

« N'as-tu pas vu comment Dieu a donné, en guise de parabole, une belle et bonne parole à la semblance d'un bel arbre fermement enraciné et les branches élancées dans le ciel, produisant en tout moment de la bonne nourriture grâce à son Seigneur » (Sourate 14, 24-25).

Jacques Derrida, à la suite d'Hannah Arendt, mais à sa manière, situait le pardon en aval de la promesse faite – mais jamais tenue – par l'homme. Il voyait une relation entre le pardon et la promesse car, pour lui, le langage est structuré autour de la promesse pour laquelle

chacune de nos paroles constitue une réponse.

À chaque fois que l'on ouvre la bouche pour une prise de parole ou une mise de soi en public, on est d'abord impliqué dans la promesse de dire la vérité. Mais on en est toujours plus ou moins loin ou à proximité, mais on n'est jamais exempt d'abus. Voilà pourquoi il faut demander pardon.

Le pardon est comme un contrepoids, comme un correcteur de toutes nos paroles pompeuses et prétentieuses qui nous font passer par ce que nous ne sommes pas, de toutes nos pensées abî-

## fiche islām

mées par le préjugé, de tous nos gestes d'appropriation/usurpation de statuts ou d'images qui ne nous reviennent pas de droit.

### Pardon et justice

Dans son effort d'ascension vers l'asymptote divine, l'homme porte en lui non seulement une faim insatiable de justice, mais aussi une douce propension vers le pardon !

Une approche bien ordonnée de ces deux valeurs doit substituer à leur antagonisation une dialectisation qui les met en complémentarité, de manière à mettre la justice à l'abri de la vengeance et le pardon à distance du laxisme qui fragilise la société !

Lorsque la personne offensée est interpellée par la valeur du pardon, l'autre partie à l'origine de l'offense, quant à elle, doit être rongée par la culpabilité et ses corollaires que sont la non-récidive et la repentance.

Bien que rimant avec l'amnésie, l'amnésie ne doit pas s'y confondre ! Toutes les variations vicieuses de l'oubli que sont la dénégation, la complaisance, la négligence ou l'aveuglement et qui conspiraient avec l'installation du sentiment

d'impunité dans la société, doivent être distinguées du pardon qui est loin d'être incompatible avec la notion de justice.

### Le pardon continuum

Le pardon s'étale sur une échelle de plusieurs gradations : le pardon accordé à la partie qui le demande, celui conditionné par la repentance ou encore tel autre restreint à des types de fautes et considérées au-delà du pardonnable ! Mais le pardon qui imite Dieu s'adresse aussi au difficilement pardonnable, voire à l'impardonnable. Il est inconditionnel et sans restriction. Il ne présuppose pas une demande de pardon. Mon incapacité à honorer ma dette d'authenticité envers les hommes et mon insolvabilité ontologique envers Dieu doivent m'incliner à prodiguer continuellement mon pardon.

Aïcha, l'épouse du Prophète, fut calomniée et accusée d'adultère par des mauvaises langues. Son père, Abu Bakr, jura de couper les vivres et de ne plus dispenser la pension qu'il accordait à l'un des calomniateurs. Sa réaction vengeresse et revancharde fut un prétexte à une révélation coranique en guise d'un rappel à l'ordre et une mise en garde contre une charité sélective et discriminatoire :

*« Que ceux parmi vous qui sont dans l'aisance ne fassent pas le serment de priver de leur droit à la charité, les proches, les indigents ou ceux qui ont fui la persécution en quête d'un lieu sûr, qu'ils soient indulgents et qu'ils pardonnent. N'aspirez-vous pas que Dieu vous pardonne ? Dieu est certes Pardonneur et Miséricordieux. »*

(Sourate 24, 22)

Le Prophète qui est offert comme modèle à suivre, était lui-même un miroir dans lequel transparaisait fidèlement la valeur du pardon coranique. ■

*« C'est par quelque effet de la miséricorde divine si tu étais souple et si accommodant envers eux. Eusses-tu fait preuve de dureté et de rudesse de cœur avec eux qu'ils se seraient dispersés d'autour de toi. Pardonne-leur, implore pour eux le pardon et consulte-les sur la chose publique. Une fois résolu remets-t'en à Dieu ; Dieu aime ceux qui s'en remettent à Lui. »* (Sourate 3, 159)

[1] *Le Plaisir du texte*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1973, p. 25, citant ANGELUS SILESIVS [1624 – 1677], et un sermon de Maître Eckart [c. 1260 - c. 1328], (Sermon 12, trad. Ancelet-Ustache, t. 1 pp. 123-124) [Note de la rédaction].



«Allah, toi qui pardones et aimes le pardon, s'il te plaît, pardonne-moi.» Mosaïque du mausolée du sultan Haghia Sofia, Istanbul, Turquie.

© P. DELISS / GODONG

# LES SECRETS DES CINQ PILIERS DE L'ISLAM

## L'ENSEIGNEMENT DE SHARANI, GRAND MAÎTRE SOUFI

**C'est à un théologien et spirituel égyptien du XV<sup>e</sup> siècle, auquel Abd al-Wadoud Gouraud nous donne accès à travers la traduction d'une ses œuvres, un traité sur « les secrets des cinq piliers », exactement intitulé « L'éclatante illumination qui se produit à l'évocation des secrets de la religion ».**

Sharani qui se situe dans le courant spirituel d'Ibn Arabi reçut l'enseignement de savants renommés comme Jalal al din al Suyuti, mort en 1505, Zakariyya al Ansari, mort en 1520, et surtout d'un « saint illettré » 'Ali al khawwas, mort en 1532, et cité par le pape François dans l'encyclique *Laudato Si'* pour appuyer la nécessité de chercher et célébrer Dieu en toutes choses : « *Il ne faut donc pas blâmer de parti pris les gens de chercher l'extase dans la musique et la poésie. Il y a un "secret" subtil dans chacun des mouvements et des sons de ce monde. Les initiés arrivent à saisir ce que disent le vent qui souffle, les arbres qui se penchent, l'eau qui coule, les mouches qui bourdonnent, les portes qui grincent, le chant des oiseaux, le pincement des cordes, les sifflements de la flûte, le soupir des malades, le gémissement de l'affligé [...]* » (*Laudato Si'*, n° 233).

À une époque où un certain ritualisme pourrait prendre le pas sur le sens profond et spirituel des rites, on ne peut que saluer cette initiative qui offre une lecture spirituelle des cinq piliers de l'islam que sont « *l'attestation de foi, la prière canonique, le don purificateur, le jeûne du mois béni de Ramadan et le pèlerinage aux lieux saints de la Mecque* ». Cette lecture spirituelle s'appuie sur l'*ijtihâd*, l'effort intellectuel, en particulier à travers l'exégèse cherchant les sens cachés (*al Bâtin*) au-delà de l'apparent (*al Zhâhir*) dans le

texte coranique comme dans les rites ou obligations considérés en islam comme « *œuvres d'adoration* » (*'ibâdat*).

L'ouvrage de Sharani s'adresse au *murîd*, l'aspirant engagé, à travers l'enseignement d'un maître spirituel, dans la voie de la connaissance de Dieu. Il parle à ses propres disciples mais peut toucher les croyants « ordinaires », leur rappelant l'importance de la « *disposition du cœur avant la conformité extérieure* » de l'intention toujours à purifier. Car, comme l'affirme un *hadith*, « *les actes ne valent que par les intentions et chacun aura selon ce qu'il a visé* ».

Chaque chapitre consacré par Sharani à l'un des piliers est introduit à l'initiative du traducteur par la présentation approfondie de chacun de ces piliers, ce qui permet même à un non-spécialiste d'entrer de manière claire dans la lecture de l'ouvrage et dans la compréhension de ces éléments fondamentaux de la foi musulmane. Le livre se présente ainsi comme un bon outil, une très bonne initiation à la connaissance de l'islam : théologie, foi et pratique des musulmans, en donnant toute la dimension spirituelle des obligations rituelles qui en sont le cœur. ■

**Sharani, *Les secrets des cinq piliers de l'islam*, traduit de l'arabe par ABD AL WADOUD GOURAUD, Éditions i Littérature, 2019, 176 pages.**



TEXTE > VINCENT FEROLDI

## LES (NEO) FRÈRES MUSULMANS ET LE NOUVEL ESPRIT CAPITALISTE

ENTRE RIGORISME MORAL, CRYPTOCAPITALISME ET ANTICAPITALISME

**Si l'islamisme propose une offre religieuse « intégraliste », critique par rapport à la modernité, une majorité des Frères musulmans est ouverte au libéralisme économique...**



Dans le n° 5 d' *En Dialogue*, avait été présenté le livre, paru en 2017, de Florence Bergeaud-Blackler sur « *le marché halal ou l'invention d'une tradition* ». On y découvrait que le halal ne représentait pas seulement un business et un concept religieux, mais aussi un mode de vie, d'être et d'adoration. Trois ans plus tard, Haoues Seniguer, spécialiste de la sociologie politique des communautés musulmanes et du monde musulman, nous invite à réfléchir, dans un contexte français, au rapport qu'a l'islamisme en France avec le capitalisme. Pour cela, l'auteur s'est intéressé à six personnalités du champ islamique français. Attentif à leurs discours et à leurs écrits, il a établi une typologie, reprenant en partie celle établie par Samir Amghar. Il y a les « autonomes » comme Tariq Ramadan, intellectuel suisse, et Yamin Makri, à la tête de l'Union française des consommateurs musulmans et co-fondateur des éditions Tawhîd. Sans être des membres à part entière des Musulmans de France (ex-UOIF), ils restent influencés par les idéologues historiques comme Hassan al-Banna. Pour les « organiques », il a retenu Sofiane Meziani, enseignant au lycée Averroès de Lille, et Nabil Ennasri, président du Collectif des musulmans de France. Ils assument pleinement leur appartenance aux Frères musulmans. Les « dissidents » sont représentés par Abdelaziz Chaambi, président de la Coordination contre le racisme et l'islamophobie, et un imam d'une mosquée savoyarde qui a souhaité rester anonyme. En contrepoint, sont évoqués les

« intégralistes » comme l'intellectuel suisse-marocain Reda Benkirane et Yannis Mahil, militant au *Forum of European Muslim Youth and Student Organizations*. Ces derniers veulent déconstruire le paradigme capitaliste musulman. À travers leurs portraits, se mesure l'intérêt d'une étude qui méritera d'être discutée, vu son côté novateur. Elle nous sort du champ culturel ou associatif pour nous plonger dans les champs économique et éthique en rapport avec le politique et le spirituel. Elle ouvre un débat nécessaire. Pour l'auteur, en effet, le capitalisme et l'idéologie (néo) islamiste font bon ménage. Pour lui, les premiers théoriciens de l'islam politique (Hassan al-Banna, Sayyid Qutb) font apparaître *de facto* que la culture et l'entretien d'un islam intégral sont compatibles avec les dynamiques du marché libéral contemporain. Mais si les « organiques », « autonomes » et « dissidents » sont critiques à l'égard du néolibéralisme économique, cela ne les empêche pas de déployer un « *nouvel esprit capitaliste* » où le capitalisme favorisera l'épanouissement matériel de l'individu, tout en ne remettant pas en cause une morale religieuse prescriptive et prohibitive qu'il pourra même servir. Souvenons-nous du marché du halal ou du burkini, produit « religieux » contradictoire de la modernité capitaliste. ■

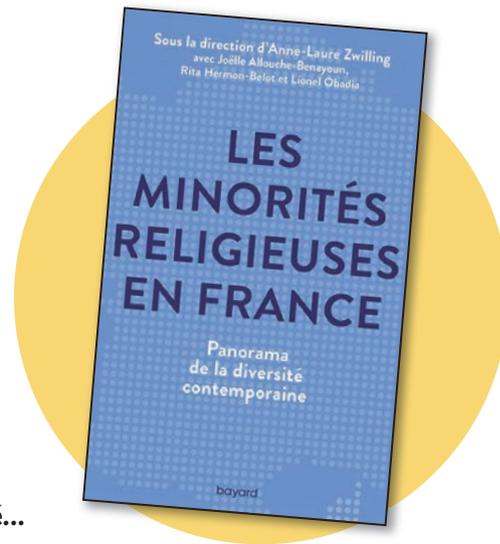
**HAOUES SENIGUER, *Les (néo) Frères musulmans et le nouvel esprit capitaliste. Entre rigorisme moral, cryptocapitalisme et anticapitalisme*, éd. Le Bord de l'eau, 2020, 148 pages.**

TEXTE &gt; VINCENT FEROLDI

# LES MINORITÉS RELIGIEUSES EN FRANCE

## PANORAMA DE LA DIVERSITÉ CONTEMPORAINE

Quelque quatre-vingt spécialistes nous font découvrir la France religieuse contemporaine dans son extrême diversité...



De prime abord, ce livre avait tout pour déplaire : son prix (39,90 €), son épaisseur (1312 pages), son poids (795 grammes) et son titre déroutant, pour peu qu'on parcoure la table des matières. Ne laisse-t-il pas entendre que les catholicismes sont des religions minoritaires ? Pourtant, si l'on fait l'effort de s'asseoir confortablement, de l'ouvrir et de le lire, on comprend rapidement qu'il va devenir un livre de référence et indispensable pour tous ceux qui s'intéressent au pluralisme religieux dans l'Hexagone ou qui sont des acteurs de terrain pleinement impliqués dans le dialogue interreligieux ou interconvictionnel.

Fruit du travail d'équipes pluridisciplinaires de plusieurs laboratoires de recherche d'universités françaises, cet « atlas des minorités religieuses en France » met à la disposition de tous – et en un seul recueil – une masse de données historiques, sociologiques, anthropologiques et statistiques jusqu'alors disséminées ou inconnues. Il aide aussi à prendre conscience de ce qui pourrait bien être un impensable pour les catholiques, à savoir qu'en 2020, ils sont devenus eux aussi une « minorité religieuse » à côté d'une autre minorité qui risque bien de devenir sous peu une majorité – mais qui n'est pas l'objet de ce livre –, à savoir les « indifférents religieux ».

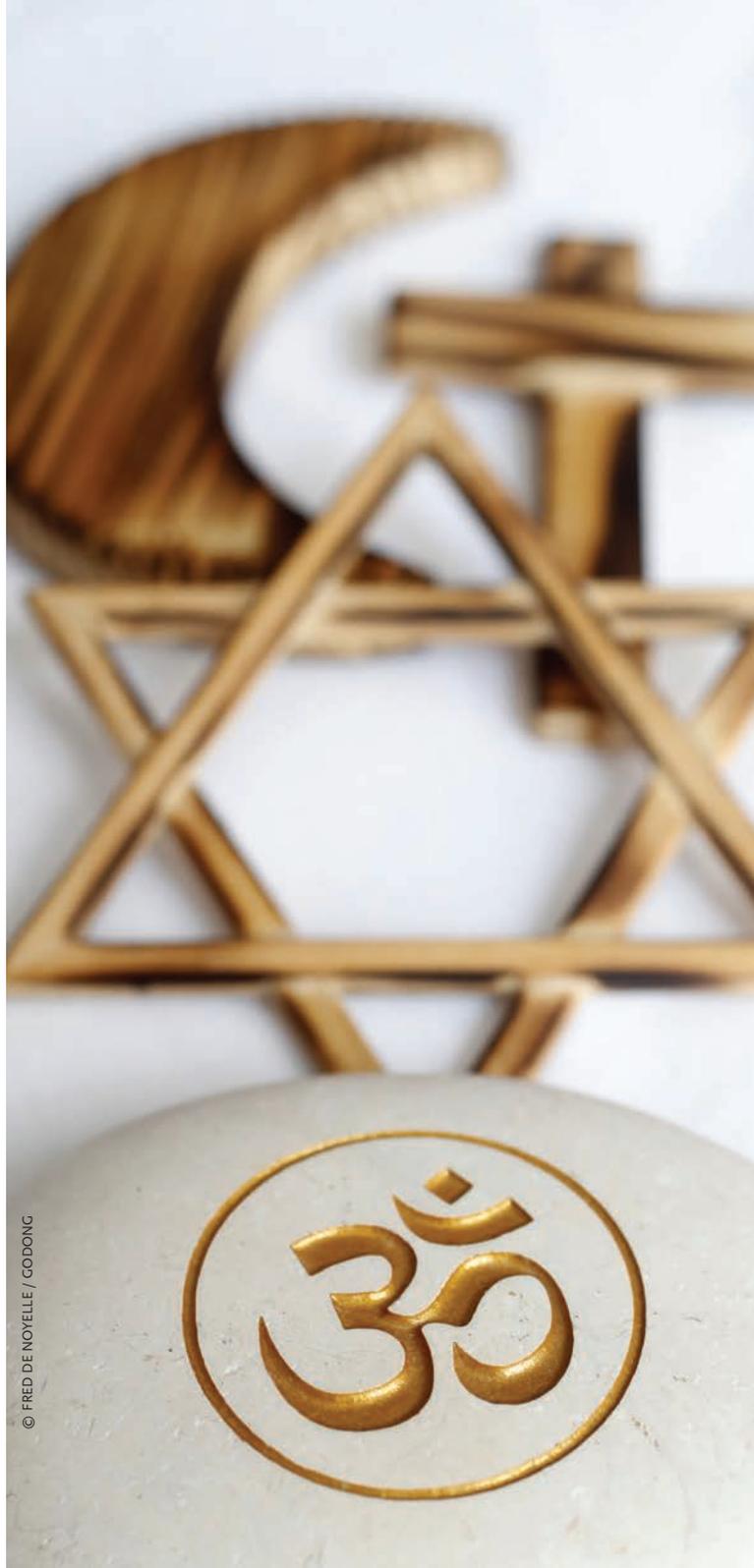
En ce sens, la préface de Danièle Hervieu-Léger est remarquable et doit être lue par tous. Prenant acte de la décatégorisation religieuse et culturelle de la France, elle invite le citoyen français à situer l'affiliation religieuse, en tant que telle, en « perspective minoritaire ». Puis elle évoque « *les tendances qui travaillent, de façon transversale, la scène religieuse entière, tous les groupes et institutions se trouvant ensemble confrontés à la marginalisation, au moins tendancielle, de l'affiliation religieuse active* ». Mais, dans cette société culturellement sortie de la religion, se manifeste une montée en puissance des courants radicaux et de leurs fidèles, les « *intransigeants* ». Minoritaires dans la minorité, ils peuvent s'allier « *dans un combat commun contre la modernité des Lumières* », ce qui n'est pas sans conséquence sur la question de la laïcité, principe fondamental au cœur de la société française. En effet, ces requêtes identitaires « *perturbent le système mental et institutionnel de la laïcité* ». On comprend mieux alors pourquoi le thème de la laïcité est aujourd'hui omniprésent dans le discours politique. Mais revenons à notre atlas pour inviter le lecteur à s'y plonger, en commençant peut-être par ce qu'il croit bien connaître. Cela lui permettra de découvrir la méthodologie des auteurs et la structuration de chaque section, au nombre de sept : les religions

Cet ouvrage aidera « à comprendre pourquoi il n'est pas toujours aisé de rassembler "tous" les musulmans et "tous" les chrétiens autour d'une même table ou dans une même action. Ces diversités s'inscrivent dans des histoires, des solidarités et des théologies qui ne sont pas toujours concordantes [...] ». »

asiatiques, les catholicismes, les christianismes orientaux, les islams, les judaïsmes, les protestantismes et les groupes « hors classement traditionnel ». Après une introduction générale, chaque groupe est présenté dans le détail à travers son histoire, sa géographie, sa population, ses objectifs, son rayonnement...

Ainsi plus de deux cents pages sont consacrées aux islams. Elles seront lues avec profit par toutes les équipes diocésaines chargées des relations avec les musulmans. Elles éclaireront leurs pratiques profondément enracinées dans le dialogue de vie et les aideront à comprendre pourquoi il n'est pas toujours aisé de rassembler « tous » les musulmans et « tous » les chrétiens autour d'une même table ou dans une même action. Ces diversités s'inscrivent dans des histoires, des solidarités et des théologies qui ne sont pas toujours concordantes, c'est le moins que nous puissions dire. Comme il n'est pas possible de résumer un atlas, il ne vous reste plus qu'à acquérir cet ouvrage pour lequel il est à souhaiter un prolongement sur internet pour une mise à jour régulière (triannuelle ?) des données statistiques. ■

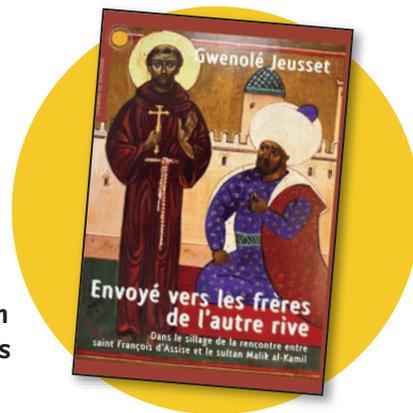
**ANNE-LAURE ZWILLING (sous la dir.), *Les minorités religieuses en France. Panorama de la diversité contemporaine*, Bayard Éditions, Paris, 2019, 1312 pages.**



## ENVOYÉ VERS LES FRÈRES DE L'AUTRE RIVE

Le père Gwenolé Jussset, franciscain, n'est plus très jeune, mais son cœur vibre encore de toutes ses expériences de rencontres « vers les frères de l'autre rive ».

Le livre qu'il nous offre n'est pas un exposé ou une théorie à propos des rencontres interreligieuses. C'est un témoignage sur sa vie qui ne fut que recherche de rencontres avec les non-chrétiens, plus spécialement les musulmans. *Les frères de l'autre rive*. Cette image est exploitée sur plusieurs pages. La « tempête apaisée » est mentionnée à plusieurs occasions. Il faut sortir de soi au risque du vent et de la peur pour porter le Bonne Nouvelle, malgré les tempêtes aussi bien extérieures qu'à l'intérieur de notre cœur (p. 3). Avec lui, il nous faut ressentir cet appel « à bondir dans la barque et voguer vers l'autre rive » (p. 85). Cela n'a pas été et ne sera jamais facile. Mais il faut savoir accepter la contradiction, les incompréhensions, comme les rebuffades venant de l'autre rive (p. 37). C'est une invitation à rester debout dans la tourmente, nous dit-il encore (p. 158). L'attitude la mieux appropriée sera alors l'humilité : « Ferme dans la sérénité et la courtoisie, gardant le cœur au Seigneur qui nous tend les mains à l'un comme à l'autre » (p. 45). Il nous parle d'avoir « un lucide espoir envers l'homme et une indéfectible espérance envers Dieu » (p. 153). Dans de telles circonstances, l'auteur nous invite à avoir confiance en l'Esprit Saint qu'il nous présente comme « l'artisan de la communion » mais aussi comme « l'artiste de la réconciliation » (p. 88). Mais il nous avertit : réconciliation et rencontre sont surtout l'œuvre de l'Esprit. C'est Lui qui nous guidera pour une rencontre « dans l'énorme espace des valeurs spirituelles » (p. 94). Alors, s'il fallait avoir peur, « ce sera de ne pas travailler à la fraternité » (p. 97). Faut-il parler d'utopie dans ce domaine islamo-chrétien ? Il prend soin de pré-



senter ceux pour qui ces rencontres étaient devenues une réalité. Il fait allusion au P. Paolo d'All Oglgio, dont on est sans nouvelles depuis des années, et au P. Christian de Chergé qu'il voudrait voir proclamer docteur de l'Église, en raison de son engagement et de ses réflexions sur les rencontres islamo-chrétiennes. Aller de l'avant, même avec quelques « idées folles », comme il le mentionnera à l'occasion de sa visite au tombeau de Mevlana Rumi.

On pourra s'arrêter sur sa conclusion : « L'amour triomphera de la haine. » Il nous invite à étudier l'islam mais surtout à participer à des rencontres vraies. « Il faut aimer pour connaître et connaître pour aimer davantage » écrit-il. Mais ces rencontres et amour resteront réalistes. Il ne faut pas se voiler les yeux devant ceux et celles que nous rencontrerons : « Comme dans le christianisme, j'ai rencontré dans l'islam des intégristes et des saints, des docteurs de la loi et des imbéciles, mais aussi beaucoup de gens vivant calmement et généreusement leur religion » (p. 160). Finalement, on pourra comme lui se remettre face à Dieu avec tous ces réalités musulmanes qui peuvent nous interpellier et nous dépasser : « Pour moi, l'islam est d'abord un mystère. Comment Dieu a-t-il permis cette expression religieuse six cents ans après Jésus ? Je remets ce mystère entre les mains de Dieu » (p. 159). ■

**GWENOLÉ JUSSSET, « Envoyé vers les frères de l'autre rive ». Dans le sillage de la rencontre entre saint François d'Assise et le sultan Malik al-Kamil, Chemin de dialogue, 2019, 164 p.**

TEXTES > GILLES MATHOREL

# DOUCE FRANCE

## OÙ EST (PASSÉ) TON BON SENS ?

**Sonia Mabrouk est une Française d'origine tunisienne. Journaliste, elle a aussi été enseignante à l'université. Après un essai et un roman, ce livre est sa troisième publication.**

Cette « lettre à un pays déboussolé » est véritablement adressée à nous tous. Elle nous invite à un chemin de guérison en redécouvrant une certaine sagesse populaire, siège du « bon sens ». L'auteure est-elle musulmane ? Cela ne nous est pas dit expressément. Malgré tout, elle semble ne pas renier sa culture d'origine quand elle écrit, page 99 : « *Notre responsabilité, à nous autres Français musulmans, est réelle.* » Dans cette lettre qu'elle nous adresse, l'auteure nous invite à une rencontre positive entre Français de souche et migrants, entre chrétiens et musulmans. Cela voudra dire : ne pas renier ce que nous sommes essentiellement. Pour les Français, ce sera retrouver et respecter nos racines chrétiennes que nous ne pouvons pas renier : « *Le dire et l'admettre ce sera faire de la diversité religieuse une force et non une peur, voire une boîte à fantasme* » (p. 85). De l'autre côté, nous devons garantir à l'islam une place solide à partir de laquelle les musulmans pourront se soumettre volontairement aux lois de la République (p. 98). Ce n'est qu'à partir du moment où chacun des deux partenaires sera pleinement lui-même qu'une vie commune et harmonieuse sera possible. « *Si nous laissons mourir la civilisation islamique, nous dit-elle encore, ce sera comme ouvrir un boulevard à l'islamisme* » (p. 99). Tout ceci contribuera à la naissance de ce qu'elle appelle « *le citoyen augmenté, fort de ses racines et solidement ancré dans le pays hôte* » (p. 33).

Voilà l'idéal recherché ! Mais pour y arriver, il faudra passer par des réformes et conversions. L'auteure n'entre pas dans les détails de cette réforme. Cependant elle affirme de manière globale que sans

réformes de l'islam, il n'y aura ni émancipation individuelle, ni respect de l'altérité confessionnelle, ni affranchissement idéologique, ni rejet de la violence (p. 132). Ainsi, avec l'islam réformé, les musulmans pourront retrouver une certaine fierté, « *la fierté de la grande civilisation arabo-musulmane* » (p. 105). Ce n'est pas facile d'y arriver. Elle propose alors de cimenter ces rencontres grâce à la redécouverte de la spiritualité et du sacré. C'est à chacun de nous de retrouver le sens de ce sacré. Les valeurs évangéliques en sont un aspect (p. 96).

Les dernières lignes de son livre sont éclairantes et valent la peine d'être citées : « *Si l'on peut se passer de religion, il me semble impossible, voire suicidaire, de faire l'impasse sur toute forme de spiritualité, y compris laïque et sans aucune croyance en l'existence d'un Dieu créateur du monde. Le sacré peut nous rassembler dans ce monde qui ressemble à un archipel. Tant qu'il y aura du respect pour lui, tant que subsistera une révérence pour le mystère de l'âme, tout ne sera pas complètement perdu.* »

Un livre facile à lire qui pourra interpeller aussi bien les chrétiens que les musulmans. Sonia Mabrouk est très méfiante vis-à-vis des « technocrates » qui nous dirigent. Ceux-ci nous imposent peut-être des solutions. Mais il faut savoir y joindre la sagesse populaire et le bon sens. ■

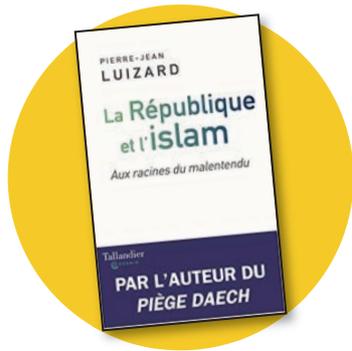
**SONIA MABROUK, *Douce France, où est (passé) ton bon sens ? Lettre ouverte à un pays déboussolé*, Plon, 2019, 172 pages.**



# LA RÉPUBLIQUE ET LA LAÏCITÉ

## PANORAMA DE LA DIVERSITÉ CONTEMPORAINE

Au moment où j'écris ces lignes, l'information et les médias sont mobilisés sur l'issue du « voile » et le problème des signes religieux dans les lieux publics. Par-delà la question du voile islamique, les commentaires en tous genres foisonnent sur la République et la laïcité. Les écrits abondent sur ce sujet, certains d'allure polémique, d'autres plus approfondies. Les deux livres que nous vous présentons seront donc une lecture profitable même s'ils ne couvrent pas la totalité du sujet.



### LA RÉPUBLIQUE ET L'ISLAM

### AUX RACINES DU MALENTENDU

Dans notre premier livre, l'historien Pierre-Jean Luizard parcourt l'histoire récente de notre République française afin de comprendre ce malentendu ou cette tension entre les Français de souche et les migrants, surtout musulmans, qui se trouvent depuis peu au milieu de nous. Il nous invite notamment à faire face à notre lourd passé de colonisateur qui fait partie de notre histoire et qu'on ne pourra pas effacer. Un incident majeur sera l'épopée de Bonaparte, en Égypte, dont certains événements pourraient être qualifiés maintenant de « crimes contre l'humanité ». Dans ce climat, on assistera à la mise en place d'une réelle

division de la population. D'un côté, les envahisseurs seront caractérisés comme des « infidèles obstinés et scélérats sans frein », tandis que de l'autre côté de la Méditerranée, les Français aimeront se voir comme « exerçant une supériorité paternaliste sur des orientaux superstitieux » (p. 45-48). La puissance coloniale française va donc essayer de gouverner ces territoires et de les amener progressivement vers ce que certains appellent « la modernité » ; une modernité qui réclame une séparation entre le spirituel et le temporel d'un pays. Cette séparation sera mal vue par beaucoup de musulmans qui n'hésiteront pas à en conclure à l'impossibilité d'être musulman et Français (p. 134). À la même époque, l'histoire allant de l'avant, les colonisateurs variés ont dessiné des frontières dans le but de constituer des états autonomes, si ce n'est indépendants. C'est alors que la Société des Nations (SDN) a confié à une puissance dite « civilisée » (p. 157) la gestion de ces petits États. Tout ceci fut promulgué et entériné sans l'aval des populations locales, ce qui créera un ressenti général de victimisation aggravé par une fracture sociale croissante (p. 218). L'intégration des populations musulmanes en milieu républicain français n'en sera donc pas facilitée.

# LAÏCITÉ ET ISLAM

## MISSION POSSIBLE ?



Le second livre que nous citons ne parle pas tant de la République mais surtout de la laïcité. Il ne s'agit pas d'une étude scientifique de la laïcité. Les publications à ce sujet sont multiples. Nous avons là un dialogue sur la laïcité, telle qu'elle est vécue en France. C'est un « voyage en laïcité concrète et vécu » avec trois spécialistes de la question. Les contributions de chacun sont inégales mais elles reflètent leur propre histoire et leur culture. Ils ne s'affrontent pas, mais relèvent les problèmes d'hier tout autant que d'aujourd'hui ou de demain. En ce sens, ce livre n'est pas une thèse mais une illustration de ce que vivent les communautés ordinaires ; il complète concrètement ce que nous trouvons dans le livre de Pierre-Jean Luizard.

Leurs témoignages mettent clairement en évidence que la laïcité est un problème pour tout musulman ordinaire qui se respecte. Elle est en effet facilement assimilée à l'incroyance (p. 11) ; elle serait donc incompatible avec l'islam (p. 19). Elle est totalement intégrée dans la République française ; mais des voix s'élèvent pour que ce soit la laïcité qui s'adapte à leur mode de vie et à leur religion musulmane (p. 36). Si elle est acceptée comme un cadre favorisant la liberté pour toutes les religions, certains se demandent pourquoi la culture socio-politique ambiante fait tant de références au catholicisme et si peu à l'islam. Ils s'accordent pour susciter une

réforme de l'islam, une réforme en profondeur qui renouvellera la manière de le comprendre et de le pratiquer ainsi que la relation à établir avec les textes (p. 87). Le passé ne peut être le seul critère de vérité (p. 91).

Deux ouvrages très abordables par tous et intéressants à lire pour tous ceux et celles qui veulent renouveler leur vision de l'islam en ce pays. ■



© ANTOINE MEKARY / GODONG

**PIERRE-JEAN LUIZARD, *La République et l'islam. Aux racines du malentendu*, Éditions Tallandier, 2019, 219 pages.**

**RAZIKA ADNANI, JEAN-LOUIS BIANCO et LATIFA IBN ZIATEN, *Laïcité et islam, mission possible ? Entretien avec José Lenzini*, Éditions de l'Aube 2019, 110 pages.**

# COUP DE CŒUR

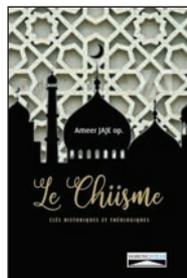
TEXTE > VINCENT FEROLDI



■ LE DIALOGUE POUR SURMONTER LA CRISE  
LE PARI RÉFORMATEUR  
DU PAPE FRANÇOIS  
AGNÈS DESMAZIÈRES,  
Éditions Salvator, Paris, 2019,  
238 pages.

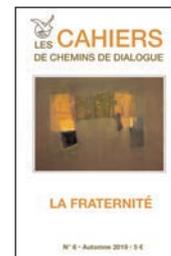
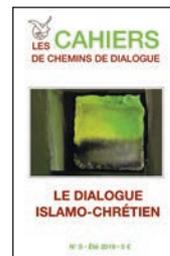
Reprise d'une thèse soutenue au Centre Sèvres en 2017, ce livre montre comment le pape François promeut le dialogue, aventure spirituelle ; n'est-il pas une « manière de faire » pour affronter les crises actuelles (écologique, sociale, familiale, ecclésiale...)?

L'auteure développe les quatre principes (ou polarités) qui doivent guider la vie ecclésiale : « *L'unité est supérieure au conflit, le tout est supérieur à la partie, le temps est supérieur à l'espace et la réalité est supérieure à l'idée.* » ■



■ LE CHIISME. CLÉS HISTORIQUES  
ET THÉOLOGIQUES  
AMEER JAJÉ,  
Domuni-Press, 2019,  
144 pages.

Voici un ouvrage qui complètera le dossier sur le chiisme paru dans *En Dialogue*, n° 9. Son auteur, dominicain irakien, présente d'abord la figure de Husayn, petit-fils du prophète Mahomet, et sa mort à la bataille de Karbala, en 680. Un chapitre est consacré au mouvement des *Tawwâbûn* et à la thématique de l'expiation dans le chiisme. Mais le livre traite principalement des célébrations de l'Ashura, en Irak, connues par ses processions, actes d'auto-flagellation et lamentations collectives. ■



■ LE DIALOGUE ISLAMO-CHRÉTIEN, n° 5  
■ LA FRATERNITÉ, n° 6  
Les Cahiers de chemin  
de dialogue, n° 5 et n° 6,  
Marseille, 2019,  
24 pages chaque numéro.

L'Institut catholique de la Méditerranée poursuit son excellent travail de vulgarisation. Après *Le dialogue interreligieux* (n° 1 - CHRISTIAN SALENSON), *La laïcité* (n° 2 - PIERRE DE CHARENTAY), *Le dialogue judéo-chrétien* (n° 3 - MARIE-LAURE DURAND) et *Disciples-missionnaires* (n° 4 - CHRISTIAN SALENSON), voici les deux dernières livraisons : *Le dialogue islamo-chrétien* (n° 5 - COLETTE HAMZA) et *La Fraternité* (n° 6 - CHRISTIAN SALENSON). Dans la dynamique du texte du pape François et du grand imam d'Al-Azhar, à Abu Dhabi. ■

► N° 1/2016  
Juin-septembre  
48 pages



**ISLAM ET SOCIÉTÉ**

► N° 5/2017  
Octobre-décembre  
62 pages



**LES MARIAGES ISLAMO-CHRÉTIENS AUJOURD'HUI**

► N° 9/2019  
Janvier-avril  
72 pages



**LE CHIISME**

► N° 2/2016  
Octobre-décembre  
48 pages



**LA DIVERSITÉ INTRARELIGIEUSE**

► N° 6/2018  
Janvier-avril  
62 pages



**L'ENGAGEMENT DE L'ÉGLISE DANS LES RELATIONS ISLAMO-CHRÉTIENNES**

► N° 10/2019  
Juin-septembre  
68 pages



**DE LA RENCONTRE À LA FRATERNITÉ**

► N° 3/2017  
Janvier-avril  
52 pages



**LES FONDEMENTS SPIRITUELS DU DIALOGUE**

► N° 7/2018  
Juin-septembre  
68 pages



**DONNER LA PAROLE AUX JEUNES**

► N° 11/2019  
Octobre-décembre  
76 pages



**LES FONDEMENTS SPIRITUELS DU DIALOGUE**

► N° 4/2017  
Juin-septembre  
56 pages



**UNE DYNAMIQUE DE RECHERCHE ET DE FRATERNITÉ**

► N° 8/2018  
Octobre-décembre  
68 pages



**LES CATHOLIQUES ET LES PHÉNOMÈNES MIGRATOIRES**

► LIVRET  
16 pages



**LA FRATERNITÉ HUMAINE POUR LA PAIX MONDIALE ET LA COEXISTENCE COMMUNE**

## ► Coronavirus

# EN FRATERNITÉ FACE AU COVID-19

TEXTE > COLETTE HAMZA ET VINCENT FEROLDI

- Début mars, alors que ce numéro était à la maquette, arriva la pandémie du COVID-19. Le voyage interreligieux à Auschwitz, prévu dans la dynamique du mémorandum de Paris, fut reporté. Peu après, arriva le confinement...



© SÉBASTIEN DÉSARMAUX / GODONG

Le temps fut comme suspendu et, au moment où nous écrivons ces lignes, la moitié de l'humanité est invitée à rester chez soi. Des dizaines de milliers de familles ne peuvent accomplir

les rituels prévus pour dire un dernier À-Dieu à leurs proches, victimes du coronavirus, et des millions d'hommes et de femmes se battent pour sauver des vies.

Au cœur de cette tourmente, nous rendons grâce pour la fraternité déployée par toutes et tous. Les responsables des différentes traditions religieuses présentes en France se sont coordonnées pour aider leurs communautés à trouver la juste attitude en une période où les croyants se préparaient à vivre Pessah, Pâques et le Ramadan.

Des chrétiens et des musulmans se sont retrouvés le mercredi 25 mars, autour de la figure de Marie/Myriam, dans la prière et les invocations vers Dieu. Le Conseil français du culte musulman, par la voix de Mohammed

Moussaoui, assura les chrétiens de sa solidarité fraternelle et exprima ce vœu : « Faisons de ces traits d'union, en ces moments difficiles que nous traversons, le ciment de notre fraternité et de notre solidarité et œuvrons ensemble avec tous nos concitoyens quelle que soit leur conviction pour le réconfort des plus vulnérables et les plus touchés parmi nous. »

Demain, le confinement sera levé, les frontières réouvertes, les lieux de cultes fréquentés, les familles rassemblées, les Camino et Hajj possibles...

Alors, en mémoire de nos disparus et au nom de toutes celles et ceux qui se sont battu pour que la vie l'emporte, nous devons trouver de nouvelles manières de vivre ensemble, en citoyens et croyants, pour le bien de tous et de notre Maison commune. ■

« IL EST LA VOIE, LA VÉRITÉ ET LA VIE... »

« Si je suis chrétien, c'est parce que je suis né en chrétienté. Je n'ai pas exploré toutes les routes possibles vers Dieu et choisi en connaissance de cause. Certes, la rencontre du Christ a bouleversé ma vie et je suis convaincu qu'il est "la voie, la vérité et la vie". Mais suis-je sûr de l'avoir complètement compris ? Ne puis-je rien apprendre d'autre ? Qui m'autorise à juger d'autres voies, qui ne réfèrent pas au Christ, et à penser que l'Esprit de Dieu ne vaut pas y être présent ? »

**ÉTIENNE RENAUD, PÈRE BLANC**

LETTRE DU PÈRE GÉNÉRAL, 12 FÉVRIER 1987.



## « VERS L'INFINIMENT PUR »

« La prière permet une ascension spirituelle vers un idéal de pureté et de sainteté. Elle tente de nous arracher pour un moment des préoccupations et des chaînes de l'ici-bas. Elle nous dépouille de nos voiles pour nous revêtir de quelques brîbes de qualité divines, car aucune communication avec Dieu n'est possible avant que l'Homme ne redécouvre en lui le principe divin, le souffle de Dieu. La restitution de ce grain de ressemblance à Dieu permet à l'Homme de se rapprocher de Lui et de bénéficier des lumières que cette station offre au priant. Se regarder depuis cette hauteur et cet élan vers l'infiniment pur, renouvelle l'approche que nous faisons de notre réalité et de celle des autres. »

ABDESSALEM SOUIKI

MARSEILLE, 2020